PREMIERE ANNEE, No. 1.

QUEBEC, 4 MAI 1917.

La Province

Publié par La Compagnie d'Impression et de Publication, Limitée

L. P. Lemieux

ABONNEMENT:

Canada, un an, $2.00
Etranger " $2.50

National Library
Bibliothèque Nationale
JAN 25 1980
NEWSPAPER SECTION
SECTION DES JOURNAUX

"JE ME SOUVIENS"

Bureaux, 2 rue Cook.—Tél. 2905.

JOURNAL HEBDOMADAIRE

CINQ SOUS LE NUMERO.

A NOS LECTEURS

Dans la constitution écrite qui règle chez nous les fonctions administratives de notre système de gouvernement, il existe une ligne de démarcation bien tranchée entre les pouvoirs attribués au système fédéral et ceux qui sont la base constitutionnelle de notre existence provinciale.

En conséquence, dès qu'en 1867, furent établies, sous l'acte de l'Amérique Britannique du Nord, les législatures des différentes provinces avec leur mécanisme distinct et leur champ d'action bien défini, il semblait qu'il n'y eut pas de doute sur la part qui revenait à chacune et sur l'étendue des droits dont elles devaient être la protection naturelle.

Dans l'exercice pratique de ces fonctions spéciales de notre loi organique aidée du veto fédéral et des décisions du Conseil Privé, cette ligne de démarcation a été de plus en plus solidement établie. L'électorat, malheureusement, n'a pas toujours su prendre la position normalement indiquée. Au contraire, les circonstances et les intérêts politiques de l'un ou l'autre des deux grands partis en présence, l'ont plutôt habitué à mélanger ces intérêts divers. Il s'est servi, pour peser la valeur de l'administration locale, de la balance réservée aux choses contrôlées par le pouvoir fédéral.

Lors de la formation des premiers gouvernements locaux, issus du parti alors au pouvoir, les électeurs mis soudainement en face d'un nouvel état de choses, pouvaient difficilement démêler ce que représentait exactement l'homme politique qu'ils avaient devant eux. Investi du double mandat, le député avait, à la fois, la mission de défendre ou d'attaquer les actes tant du pouvoir fédéral que de la législature provinciale.

Comme un plus grand intérêt se reportait sur les fonctions d'ordre général, on en vint à ne donner de considération adéquate, qu'aux grandes questions nées de l'administration centrale. Celles qui relevaient du pouvoir local furent trop souvent laissées dans l'ombre ou mélangées à plaisir dans les discussions qu'elles provoquaient.

Avec les années, les politiciens, surtout ceux de bas étage et de petite envergure, ont choisi dans la masse des sujets à traiter ou à critiquer, dans l'un ou l'autre des deux domaines, ceux qui semblaient le plus de nature à passionner l'intérêt particulier et à procurer les votes recherchés.

Nous en sommes à l'heure qu'il est à ce point (et nous le devons à notre mentalité particulière de français facilement émus par le sentiment et aisément étrangers aux quetsions d'affaires arides et ennuyeuses) que nous délaissons l'étude des problèmes sur la solution desquels repose notre vie nationale et déléguons volontiers à quelques-uns, plus roués et plus disposés à y chercher leur avantage, la tâche de sonder et de régler ces questions vitales qu'ils savent généralement accomoder à leurs ambitions et à leurs appétits.

Il n'est plus aussi facile en ce moment, d'intéresser le cultivateur aux choses de la terre. Le prophète du retour du sol, prêche dans le désert : Le colon s'ennuie quand on lui parle des mystères du département qui contrôle son sort. Les tableaux financiers publiés par l'Etat ne tentent la curiosité que d'une infime minorité et les rapports fournis par les journaux des sessions de la législature sont parcourus par un petit nombre et souvent, trop souvent, d'un oeil ennuyé et distrait.

L'intérêt se porte principalement sur ce qui se passe à Ottawa ; les questions qui s'y traitent ont plus d'envergure ; les scandales, pour être du même genre, y sont plus retentissants ; les acteurs, sur ce plus grand théâtre, ont de plus grands éclats de voix, parlent d'une tribune plus élevée et captivent plus aisément l'attention.

Les partis qui prennent part à la lutte dans l'arène fédérale, étant les mêmes que sur la scène locale, il s'ensuit une co-opération d'efforts, un mélange d'intérêts, une union dans la bataille qui font rechercher indistinctement, dans l'une ou l'autre des sphères politiques, ce qui est le plus de nature à réchauffer les partisans et à enthousiasmer l'opinion.

C'est pour réagir contre cet abus et ce non sens, que nous voulons plus spécialement étudier et discuter les questions qui se débattent dans notre législature locale ; surveiller et critiquer, quand il y aura lieu, les actes du gouvernement et attirer l'attention du peuple de notre province sur les points qui doivent l'intéresser plus particulièrement.

Certes, nous ne délaisserons pas la politique fédérale. Nous avons trop à coeur de conserver et perpétuer les grandes idées qui doivent être la fondation de tout gouvernement sain et honnête, soucieux du progrès matériel et moral et de l'avancement du pays.

La tradition conservatrice est trop belle pour que nous ne redoublions pas d'efforts afin de la populariser et lui donner un empire affermi sur la génération actuelle. Les nobles pensées qui ont guidé les fondateurs de notre parti et sur lesquels ils ont établi la base même de notre existence nationale, sont trop nécessaires au progrès du pays, pour que nous nous en désintéressions, même pour un instant.

Nous suivrons sans varier, les exemples que nous ont donnés les hommes sincères, généreux et vaillants qui nous ont précédés. Nous nous rappelerons toujours que si l'opportunisme peut avoir un succès momentané, sa pratique est indigne d'un citoyen qui a du respect pour ses convictions. Nous nous efforcerons de toujours avoir pour guide de notre conduite cette idée salutaire : que si la loyauté à un parti peut quelquefois conseiller et paraitre justifier une déviation de ce qui est fondé sur la justice et le droit, la fidélité aux principes, le respect des engagements, le souci de la parole donnée et l'intérêt national bien compris, préservent des erreurs sérieuses et quelquefois irréparables que peut faire commettre la recherche déraisonnée du pouvoir, de l'influence et des privilèges.

Notre attitude sera franchement conservatrice. Avec la conviction que l'emprise actuelle du gouvernement Gouin devra céder devant une rééducation de notre population, nous apporterons tous nos efforts à étudier, avec elle et pour elle, patiemment et à fond, les diverses matières qui forment le tout complexe de notre système administratif local.

Nous nous mettrons donc complètement au service de nos lecteurs pour leur présenter la vérité claire et nette sur les points qui les concernent et de plus près. Nous unirons nos efforts à ceux de l'opposition, peu nombreuse en ce moment, mais dont le nombre et la force devront augmenter avec la plus grande lumière qui sera faite sur les tactiques et les méthodes du cabinet Gouin.

Nous serons des critiques sévères mais honnêtes et justes des ses actes et de ses paroles ; nous suivrons d'un oeil attentif le fonctionnement des diverses commissions de la législature ; nous attirerons et tâcherons de fixer l'attention de nos lecteurs et du peuple de notre province sur les choses d'intérêt immédiat : (colonisation, agriculture, éducation, fiannce, législation) qui sont d'une valeur inestimable pour lui. Elles touchent à sa grandeur future et à son succès dans l'avenir. Nous essaierons de corriger, amender et transformer, si possible, les méthodes actuelles, préparant ainsi la succession d'un cabinet conservateur avisé et pénétré de l'intérêt public pour jeter dehors les ambitieux et les jouisseurs entre les mains de qui sont malheureusement encore les destinées de la province.

LES DIRECTEURS

Si vous observez quels sont les gens qui ne peuvent louer, qui blâment toujours qui ne sont contents de personne, vous reconnaitrez que ce sont ceux dont personen n'est content.

LA BRUYERE.

Une lettre de M. Sauve

Mon cher Secrétaire,

Vous me faites un grand honneur en m'invitant à être l'un des collaborateurs de votre journal "La Province."

Comptez sur moi pour quelques modestes articles. Ma plume est un peu rouillée. Elle n'a jamais été très forte et elle a subi bien des ennuis. Peut-être l'ai-je fait souffrir quelquefois en lui imposant silence et abstention plutôt que de la livrer au service d'intérêts particuliers.

"La Province" ! Quel beau titre pour un journal rédigé par des jeunes patriotes?! Ce journal, je l'espère avec ardeur et j'en suis convaincu, sera le véritable organe de la Province française du Dominion. Il en sera le fidèle interprète. Il en fera connaitre les richesses si grandes et si variées, les progrès du passé et les besoins de l'avenir. Il s'efforcera d'aider à modifier notre mentalté, de bien définir les légitimes aspirations de notre race et d'inculquer dans l'esprit de notre peuple les plus saines notions de ses devoirs.

Nos lendemains s'annoncent sombres, difficiles, pénibles, orageux. Notre province et notre race sont-elles suffisamment organisées pour entreprendre la tâche que nous imposera la situation nouvelle, pour lutter victorieusement contre les difficultés économiques, contre la violence des préjugés et pour repousser avec succès les attaques de nos ennemis.

Qu'avons-nous gagné depuis la Confédération ? Qu'avons-nous perdu au Nouveau-Brunswick, au Manitoba, dans les vieux territoires du Nord- Ouest et dans Ontario ? Que gagnerons-nous demain ? Ou que perdrons-nous encore ? Hâtons-nous de nous fortifier ? Il importe de bien savoir ce que nous devons vouloir et ce que nous devons faire. Que devons-nous vouloir et que devons-nous faire ? Le Canadien-Français doit rester ce qu'il est, avec ses traditions religieuses et nationales, mais il doit aussi faire oeuvre de bon sujet non comme courtisan d'un groupe politique, mais par respect et par devoir envers son souverain. C'est de cette manière que nous pourrons le mieux assurer notre existence nationale et le progrès des nôtres. Il s'agit, non pas de ne faire rien qu'à son goût, mais bien de faire son devoir comme citoyen de notre colonie. Voilà, il me semble, le meilleur moyen de vaincre ceux qui veulent notre mort.

La lutte devra aussi se préparer sur le terrain économique.

Il faut bien l'admettre encore, certains gouvernants de notre province ont trop calculé sur la prospérité générale du pays, pour jouir des faveurs populaires et des délices du pouvoir Ils ont oublié que cette prospérité ne pouvait durer et qu'il fallait amasser des richesses pour les jours d'épreuves et de misères. Ils ont donné à notre population une orientation qui est l'une des principales causes de sa ruine Ils se sont réjouis de la prodigieuse prospérité de nos grandes villes sans se soucier de la désertion de nos campagnes. Ils ont favorisé la centralisation des industries dans nos grandes villes, refusé de créer des centres industriels dans nos campagnes, de greffer l'industrie sur l'agriculture.

C'est pourtant ce que je demandais en 1910, dans une résolution que je présentais à la Législature et qui a été rejetée par le gouvernement et sa majorité.

Pour favoriser des intérêts de syndicats ou de particuliers, on a accordé des pouvoirs d'emprunts ou des autorisations qui ont conduit à des abus scandaleux, lesquels menacent de ruiner des villes comme Montréal. Cependant, des politiciens y ont fait des millions !

Les jouisseurs du pouvoir assistent aujourd'hui à la faillite de leur politique et de leurs prédictions.

Après trois cents ans d'existence, la Province de Québec n'a en culture que trois et demi par cent de ses terres. Sur 442,153,000 acres, on n'en a que 15,613,000 acres en culture. "442,444" terres déjà arpentées ou explorées, n'attendant que des défricheurs pour remuer leur forêt en moissons et en paroisses. (Père A. Dugré, S. J.). Et la colonisation agonise depuis vingt ans.

C'est tout dire. Le peuple finira bien par constater l'erreur coupable de ses gouvernants provinciaux, quand il sera assez éclairé par des journaux comme le vôtre et aussi vaillants.

Vous lutterez fraternellement avec votre énergique confrère de "l'Evénement," contre les abus dont souffre notre province et vous saurez propager les saines idées dont l'application s'impose devant la crise angoissante qui commence à nous alarmer.

Soyons d'ardents partisans du progrès. Pas de faux scrupules. Respect des traditions ne veut pas dire stagnation.

Aimons-là plus que jamais notre province. N'allons pas la trahir, même un instant, pour de vains calculs, ou de sordides intérêts particuliers. Soyons larges et généreux pour tous ses enfants. Il ne s'agit pas tant de "dépecer des réputations" que de travailler à l'adoption des meilleures méthodes de progrès et de développement. Faites de votre journal une école d'économie politique et sociale. Vous voulez parler raison au peuple et vous faites bien. Il a été si souvent trompé ce pauvre peuple ! Prêchez la justice pour tous la pitié pour les humbles et les déshérités. Le temps n'est pas éloigné où votre mérite recevra sa récompense.

ARTHUR SAUVE.

LA PROVINCE DE QUEBEC

Notre province est une des plus belles et des plus riches du Dominion.

Dans ce pays privilégié, la Providence a transplanté un rameau d'une des plus grandes races du monde, la race française. Le canadien-français a ouvert le sol de Québec et a essaimé dans toute l'Amérique du Nord.

Aussi, quel avenir cette Province et ce pays ont-ils dans ce canadien français qui n'a rien de plus sacré au monde que le clocher de son village et sa terre de Québec où il élève ses nombreux fils, fiers et dévoués, loyaux sujets britanniques. Cependant, dans cette immense Amérique anglaise et principalement protestante, le canadien français doit employer toutes ses énergies et marcher toujours d'avant, s'il veut être à la hauteur de la tâche qui lui incombe. De même qu'en d'autres pays, ces destinées sublimes d'un peuple ont réveillé des oppositions inqualifiables et ont vu se coaliser contre elles les intérêts les plus divers, de même ici voyons-nous parfois les plus grandes naïvetés coudoyer les intérêts es plus sordides, et un travail de désagrégation de ce qui fait l'identité de la race progresse lentement.

Nous sommes à une période de notre vie nationale où nous avons besoin de nous ressaisir. Le développement matériel du pays a réveillé des appétits que la bonhomie de notre peuple a laissé se satisfaire d'une manière scandaleuse. Les forces économiques de notre province ont été drainées par des spéculateurs sans vergogne. Les succès ont fait s'accroitre sans cesse l'audace de ces financiers. Et nous avons aujourd'hui le spectacle d'une immense union d'intérêts de toutes sortes pour créer des fortunes privées qui enveloppe dans ses tentacules et Montréal et Québec, qui domine et le gouvernement provincial et les gouvernements municipaux.

Pendant qu'on suce ainis la moelle de la nation, l'agriculture est en faillite et le gouvernement n'a pas le temps d'y employer même l'argent qui lui est souscrit d'ailleurs. Pendant que c'est un devoir non seulement national mais de toute l'humanité d'accroitre la production,—et Dieu sait combien nous pouvons l'accroitre dans cette province,—le gouvernement de cette même province de Québec, tout etnier aux affaires personnelles de ses membres, confesse son ignorance et son impuissance et croupit dans son inertie pour ce qui est le bien public.

Ce gouvernement a tué la colonisation et son ministre croit que la colonisation est encore prospère quand ses excursions de pêche réussissent. Les fils de cette province s'en vont dans l'Ontario et ailleurs, nous appauvrissent d'autant.

On soutire de cette province plus de neuf millions et l'on jette quelques cent mille dollars à l'agriculture et à la colonisation ou plutôt à quelques amis du gouvernement, sans méthode et sans profit. C'est ainsi que l'on traite ces deux questions qui sont à la base de notre avenir national.

Le reste de l'administration est semblable. Tout ce qui favorise le riche et le puissant réussit. Le peuple, la nation est sacrifiée aux puissants. Et pendant que les ressources économiques du pays osnt dilopidées, l'organisation sociale est attaquée et les vieilles traditions catholiques et françaises sont sapées à leur base. Un gouvernement hypocrite infiltre tranquillement son programme sectaire conforme aux théories de jeunesse de ses membres qui, à vieillir, n'ont appris que la prudence ou l'hypocrisie.

Tout cela s'accomplit pendant que l'on soulève l'opinion publique au nom du patriotisme, au nom de la langue, au nom de la race et que l'on spécule avec les tristes nécessités de la guerre étant trop égoïste pour remplir les devoirs qu'imposent à [illegible] les [illegible] nes exigences du moment. Nous avons cru qu'un devoir s'imposait à tous ceux qui le peuvent d'éclairer l'opinion et de travailler à réveiller notre bonne population.

Nous voulons notre province de Québec canadienne, française et catholique, tout en respectant et protégeant ses habitants d'autres races et d'autres religions, nous la voulons loyale à l'Angleterre, nous la voulons employant toutes ses énergies à être grande et prospères, revendiquant une place utile et honorable dans la Confédération.

C'est pourquoi nous fondons ce journal, et nous venons demander à toutes les bonnes volontés d'apporter leur concours le plus effectif possible pour un travail qui, croyons-nous, s'impose à tout citoyen.

LA PROVINCE.

Pourquoi pas?

A la séance du Conseil de Ville du 20 avril 1917, l'échevin docteur Martin attirait de nouveau l'attention de ses collègues sur la nécessité de réveiller l'opinion publique et notre gouvernement provincial pour faire bien comprendre à ce dernier à quel point il lui incombe d'encourager sans délai la construction de navires en bois.

Le gouvernement de la Colombie Anglaise, disait-il, soucieux du progrès et du développement de sa province, encourage la construction des navires en bois au moyen d'une prime de cinq à vingt piastres par tonne accordée aux compagnies sérieuses formées dans ce but, en garantissant leurs débentures et même en leur avançant des fonds à des conditions avantageuses ; et l'échevin Martin se demandait avec raison pour quoi le gouvernement Gouin ne faisait pas la même chose chez nous.

Pourquoi pas !

Aucun des ministres provinciaux n'y a peut-être songé. C'est à eux qu'il appartient de prévoir les occasions favorables, de penser au lendemain et de prendre les mesures nécessaires au développement le plus complet de la province dans toutes les sphères de l'activité humaine.

Nous ne demandons pas à l'état de se substituer à l'initiative privée, mais, avec tous les esprits bien pensants, nous voulons qu'il le stipule, l'aiguillonne, l'aide. Il est fort possible que ni sir Lomer ni aucun de ses collègues n'a songé à cela non plus. Il y a tant de choses intéressantes auxquelles ils ne songent pas ?

Si donc les maîtres du pouvoir dans la province de Québec manquent de cet esprit d'initiative indispensable aux gouvernants pour leur faire saisir au passage et profiter de toute occasion favorable au bien-être de leurs administrés, s'ils ne sont pas doués de cette prévoyance qui sait prendre les devants et tenir une province à la tête des autres dans la voie du progrès; s'ils ne comprennent pas qu'en travaillant au développement rapide et toujours grandissant de leur province, ils travaillent en même temps au bien être général de tout le Canada, nous allons prendre en mains la cause du peuple; nous étalerons devant le public la nonchalance ou l'incompétence, et au besoin les deux à la fois, du gouvernement Gouin et de ses membres, et nous n'aurons de cesse tant qu'ils ne seront pas à la hauteur de leur situation comme administrateurs de notre belle et chère province ou qu'ils aient cédé la place à d'autres plus dignes et mieux qualifiés.

SYLVIO.

NOTRE CONSTITUTION

La Province de Québec est une des neuf provinces qui font partie de la confédération canadienne. Comme ses soeurs, elle a une double vie intérieure, dans les limites territoriales assignées à son existence provinciale et où s'exerce plus spécialement sa sphère d'activité, vie plus ouverte, plus mouvementée dans l'orbitre où elle se meut concurremment avec les autres provinces, à la poursuite du bien général, commun à la fédération entière.

Cette double existence est soumise à des règles établies que nous trouvons consignées dans la loi organique régissant la confédération et les provinces qui la constituent.

Cette loi organique édictée par le parlement impérial de la Grande-Breagne en 1867, porte le nom de "l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867." Elle consacre l'union fédérative des différentes porvinces qui, à part de Terre-Neuve, ont successivement surgi sur les territoires possédés par la Couronne anglaise sur le continent américain. Elle donne en même temps à ces provinces une constitution séparée qui contient la somme de leurs droits exclusifs et consacre ce qu'on est convenu d'appeler leur autonomie.

(Suite à la page 2)

NOTRE CONSTITUTION

(Suite de la première page)

Les pouvoihs ainsi accordés par le parlement impérial sont donc divisés, divisés entre la confédération agissant au nom de toutes les porvinces réunies et entre les provinces agissant en leur propre nom comme entités séparées.

La confédération, comme un tout et les provinces, comme entités distinctes, ont chacune leur organisation particulière.

La Confédération a son parlement, la province, sa législature. " Il y aura, dit la loi organique, pour le Caanda, un *parlement* qui sera " compoé de la Reine (ou du Roi), d'une " chambre haute appelée le Sénat et de la Cham- " bre des Communes (clause 17.")

Et à sa clause 71e, l'acte de l'Amérique Britannique du Nord 1867, s'exprime ainsi :

" **71.** Il y aura pour Québec, une *législature* " composée du lieutenant-gouverneur et de deux " chambres appelées le conseil législatif de Qué- " bec et l'assemblée législative de Québec."

Voilà pour l'organisation du pouvoir législatif : cette organisation est calquée sur celle du Royaume-Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande avec, dit le préambule de notre loi organique, une constitution reposant sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni.

Quant au pouvoir exécutif il est établi sur la même base que celui de l'Angleterre.

A la Couronne, dit la loi, sont attribués le gouvernement et le pouvoir exécutifs.

La Couronne, en Angeterre, c'est le roi ;

Au Canada, c'est le Gouverneur Général ;

Dans la province de Québec, c'est le Lieutenant-Gouverneur.

Mais le Roi en Angleterre, a son représentant au Canada, ou le lieutenant-gouverneur de la province ont pour aides et aviseurs dans l'administration de leurs gouvernements respectifs un conseil dénommé le Conseil Privé, dont les membres sont nommés par la Couronne.

Ces aviseurs doivent être ou devenir membres de la Chambre Haute ou de l'asesmblée législative et ce sont eux qui seuls sont responsables au peuple des avis qu'ils donnent à la Couronne et de la politique qu'ils imposent à leur pays ou à leur province.

D'une manière générale, par le fonctionnement régulier du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, on peut dire que le représentant de la Couronne n'endosse aucune responsabilité quelconque. Il se contente d'accepter la politique de ses aviseurs et de suivre les avis qu'il reçoit. Que si ni les uns ni l'autre ne lui plaisent, il n'a alors qu'à se choisir d'autres conseillers et si ces derniers ne peuvent obtenir l'appui d'une majorite parlementaire le représentant de la Couronne n'a plus qu'à sacrifier ses opinions à celles du peuple, car avec le gouvernement responsable, c'est le peuple qui gouverne par la majorité parlementaire qui fait et défait les ministères, c'est-à-dire qui change à son gré les aviseurs qu'il veut donner à la Couronne.

Le rouage législatif participe de la même simpilcité et offre au peuple les mêmes garanties de l'exécution fidèle de ses volontés.

Si la loi organique limite la vie des parlements et laisse aux provinces le soin de déterminer elles-mêmes la durée de leurs propres législatures, elle n'en laisse pas moins au peuple le choix des représentants que l'électorat veut se donner à la Chambre des Communes ou à l'assemblée législative.

Ici le champ est vaste, illimité à bien dire. Le peuple choisit qui bon lui semble, sans même se demander, bien des fois, si le député qu'il veut se donner représente réellement les intérêts de ceux qui l'élèvent. Pas toujours assurément et sans commettre d'erreur, on peut affirmer que le député qui va s'asseoir sur les banquettes parlemantaires sans un sou valant, ne peut pas avoir dans l'administration financière de son pays le même intérêt que le riche propriaétaire qui l'a élu. L'électeur pour obtenir droit de vote, doit avoir une qualification financière quelconque tandis que pour représenter le possesseur d'un vaste domaine ou d'une propriété de la valeur fixée par la loi, le député n'a besoin d'aucune qualification foncière quelconque. C'est une anomalie sans doute, et elle est acceptée sans récrimination, probablement parce que le peuple ne veut pas de restriction au choix de ses représentants. La logique est mise de côté et le peuple se réjouit de toute l'étendue de sa liberté.

Le député qui pénètre dans l'encenite législative n'a pas la même liberté, soumis qu'il doit être aux règlements des assemblées délibérantes et à la procédure parlementaire. Cette nécessité s'impose à tous les députés qu'elle retient dans les cadres qui leur sont assignés. Tout est prévu et la moindre procédure est soumise aux règlements faits par la chambre elle-même et à leur défaut par les usages suivis dans le parlement britannique. Le droit parlementaire découle de cette double source et préside à la confection des lois.

Ordinairement, c'est à la chambre populaire que celles-ci prennent naissance. Elles y subissent trois lectures, la première lorsque le projet de loi est présenté à la chambre où il est alors expliqué aux députés ; après un délai convenable de quelques jours, le projet de loi subit l'épreuve de sa seconde lecture et la chambre alors adopte ou rejette le principe de la législation proposée. Si le principe est accepté le projet de loi est référé à un comité général de la chambre dans le cas de bills privés (intéressant le public en général) ou à un comité spécial dans le cas de bills privés (esrvant des intérêts particuliers) ou même de bills publics demandant une étude plus approfondie, à raison de lois générales qui peuvent être considérablement affectées par lai égislation nouvelle.

Le travail du comité ets un travail dépuration et de perfectionnement. On élague ce qui est de trop, on ajoute ce qui peut manquer. Bref, on fait au projet de loi une toilette appropriée qui le rend aceptable par la chambre lorsqu'on y proposera sa troisième lecture.

Celle-ci consacre à nouveau le principe déjà adopté en seconde lecture et admet en plus tous les changements faits en comité. Si ces derniers ne satisfont pas tous les députés il est toujours loisible à ceux qui le désirent de proposer des amendements dans le but de plier le bill à leurs exigences. La chambre décide.

Comme de raison les amendements proposés doivent découler de la mesure ou se rattacher à elle logiquement. C'est dire que ces amendements sont soumis aux règles générales qui s'appliquent aux motions.

Lorsqu'une mesure a subi dans la chambre basse ses trois lectures réglementaires elle est alors envoyée à la chambre haute où elle est soumise à des épreuves analogues, c'est-à-dire qu'elle doit y subir ses trois lectures et sa référence au comité général ou au comité spécial.

Accepté par les deux chambres, par l'assemblée législative et par le conseil législatif, tout projet de loi pour avoir le droit d'entrer nos statuts, doit être finalement sanctionné par la Couronne, c'est-à-dire par le Lieutenant-Gouverneur, dans le cas d'une législature provinciale.

Nous aurons l'occasion de revenir sur l'action que peut prendre le chef del 'Exécutif en pareille occurence, la Couronne ayant certains privilèges que lui reconnait l'acte de l'Amérique Britannique du Nord. z

Qu'il onus suffise de dire quel 'étude que nous venons de faire de notre contsitution provinciale était tout d'abord nécessaire pour l'intelligence de la situation que nous occupons dans notre province etq ue nous a créée depuis quelques années la direction que celle-ci a reçues et du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif.

La vraie politique, à notre point de vue, ne consiste-t-elle pas à travailler sincièrement pour le bien général de la communauté et à faire de notre province la plus belle et la meilleure parmi toutes les provinces qui composent la confédération canadienne !

Le champ ouvert à notre activité est immense et le devoir de tous nos hommes publics comme des citoyens les plus humbles est de se convaincre que notre province a besoin de leur concours désintéressé et généreux pour atteindre l'idéal que tout homme doit rêver pour la patrie commune.

(A suivre)

RICORDO.

TRENTE ANS PLUS TARD

C'est un souvenir vieux de trente ans qui nous est revenu à la mémoire au moment où nous allions sous presse. Il y a en effet aujourd'hui, vingt-neuf ans que le premier numéro de " l'Union Libérale " faisait son apparition sur le théâtre politique de l'époque. Ses rédacteurs étaint des jeunes gens qui tous, et la plupart inconnus, débutaient sur la scène mouvementée de 1887-88.

Il a été beaucoup dit et beaucoup écrit au sujet de cette pléiade d'hommes jeunes et indépendants en qui aucun intérêt positif, urgent et personnel n'était encore venu dévier ou étouffer la conscience politique qu'ils se formaient ensemble à l'étude de chaque jour. Il serait instructif de mettre en marge des articles de pure doctrine libérale qu'ils écrivaient, les noms de leurs auteurs. Combien, en effet, de ces derniers, qui ont reçu la récompense de leurs services et qui occupent aujourd'hui de hautes fonctions, rougiraient de s'entendre rappeler les abjurations auxquelles ils ont depuis consenti. Nous saurons en temps et lieu, et au risque d'être désagréables à des gens heureux et satisfaits d'eux-mêmes, rafraîchir des mémoires oublieuses—trop facilement oublieuses.

Les femmes vont plus loin en amour que la plupart des hommes, mais les hommes l'emportent sur elles en amitié.

LaBRUYERE.

Méchant on fait parfois moins de mal qu'indifférent.

Plus on est intelligent moins on affirme.

AVIS AUX CULTIVATEURS et JARDINIERS.

Mes Engrais Chimiques.

faits avec viande, sang et os sont maintenant prêts à livrer.

Ne retardez pas à venir chercher votre quantité si vous voulez en avoir.

F: CANAC MARQUIS

ÉL. 2356. QUEBEC.

6 GEO. V, CH. 2.

M. Taschereau se rend maître des chemins

Dans les comtés de Québec et Montmorency, il y a plus de soixante-dix milles de chemin public qui étaient administrés par les Syndics des chemins à barrières de la rive nord. Par le Statut 6, George V, Chapitre 2, la propriété de ces chemins a été remise aux municipalités qu'ils traversent. Ces chemins ont été enlevés aux Syndics des chemins à barrières parce que ces derniers n'étaient plus en état de les maintenir en bon ordre et de rencontrer leurs obligations. On a décidé que ces chemins et les ponts devaient être reconstruits suivant un système permanent et moderne. On a jugé les municipalités dignes de payer la reconstruction et la plus grande partie de l'entretien, mais elles ne peuvent rien dire quant au mode de reconstruction, quant au coût de la reconstruction, quant aux réparations et à l'entretien, ni quant au mode de paiement. Leur seul droit, qui est en même temps une obligation qu'elles auront à remplir ou qu'on leur fera remplir de force, c'est de payer à demande.

Le gouvernement a établi pour règler toute ces questions une commission : " La Commission des chemins de Québec." Cette Commission est complètement sous le contrôle du gouvernement Gouin. C'est elle qui règle tout et qui est chargée de faire marcher les municipalités de force quand elles ne veulent pas marcher de bon gré. La loi a été présentée par l'honorable Alexandre Taschereau, député du comté de Montmorency et ministre dans le gouvernement Gouin. Par cette loi, pendant dix ans le gouvernement fera ce qu'il voudra, comme il le voudra, au prix qu'il voudra en ce qui se rapporte aux chemins qui traversent une partie des comtés de Québec et Montmorency. Que les conseils de ces paroisess le veuillent ou ne le veuillent pas, l'honorable Taschereau a préparé une loi qu'il a fait sanctionner par tous les députés libéraux de la province et aujourd'hui il commande en maitre pour la reconstruction et l'entretien de ces chemins et de ces ponts. S'il décide que pour son auto et l'auto de Sir Lomer, son chef, il vau mieux metre du bitume dans vos chemins il en fera mettre, s'il préfère l'asphalte, il mettra l'asphalte, il choisira le macadam, il choisira les employés, il choisira les ingénieurs, mais il vous sera permis de payer.

UN INTERESSE.

Détachez le Coupon ci-dessous

Voulez-vous recevoir chaque samedi à votre résidence ou à votre bureau le journal des intérêts provinciaux. " La Province".

Il ne vous en coûtera que deux dollars par année pour vous tenir au courant de la politique provinciale

Devenez notre lecteur régulier et signez le coupon ci-dessous.

" LA PROVINCE "

2 rue Cook, Québec.

Je, soussigné, consens à m'abonner au journal " La Province" pour un terme de douze mois à raison de deux dollars ($2.00).

NOM.....

ADRESSE.....

.....

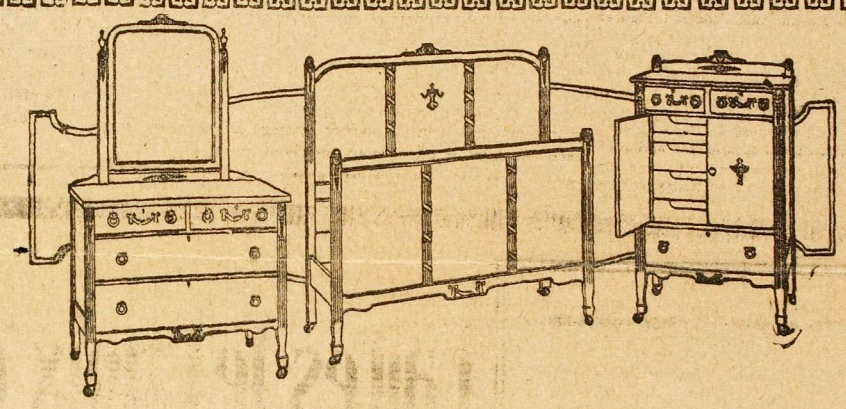

Les demenagements sont maintenant termines
C'est le Grand Menage qui Commence

Tous ceux qui se sont donné le trouble et les ennuis de changer de demeure avaient de bonnes raisons, mais la principale étant d'améliorer leur sort et se donner plus de confort.

Il n'y a pas que l'entretien de la maison à considérer, il y a aussi des meubles défraîchis, des tapis usés, des rideaux passés de modes qu'il faut changer, des draperies nouvelles qu'il faut installer.

La Crown Furniture Co., Ltd est l'endroit par excellence où se trouve le beau, le bon le chic, l'élégance et la solidité des meubles.

Que vous achetiez ou non, venez voir ce que nous avons et comparez nos prix.

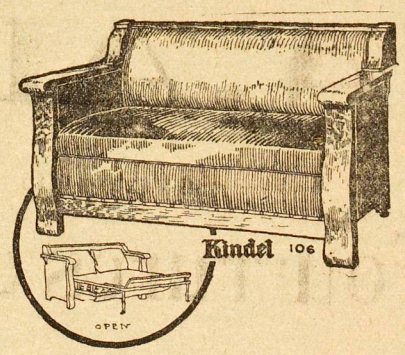

Le Divanette Idéal Bien que d'apparence à peu près semblable aux autres marques

LE KINDEL

est tout différent, non seulement par sa construction supérieure, mais aussi par son mécanisme simple et UNIQUE du genre.

Un enfant peut le faire fonctionner aisément.

L'Avantage du Divanette.

Vous faut-il une chambre de plus dans votre logement.

Avec le KINDEL vous avez dans le jour une "living room", et le soir en deux minutes vous la convertissez en chambre à coucher.

A PROPOS DE DRAPERIES

Les draperies de l'intérieur d'une résidence sont le complément d'un " home " de bon goût.

Avec notre expert dans la ligne et nos marchandises importées directement nous nous faisons forts de produire des installations qui ne se voient dans les châteaux des vieux pays.

La plupart des résidences princières qu'il y a à Québec, qui font l'admiration des visiteurs et l'orgueil des propriétaires. **ONT ÉTÉ DRAPÉES PAR NOUS.**

Crown Furniture Co.
LIMITED.
QUEBEC
68 RUE DE LA COURONNE.
CHS-H. DUCLOS, grés.

PAGE FEMININE

Cent facons d'ecrire

Vous êtes-vous jamais demandés en tournant la dernière page dun livre dans quelles circonstances, en combien de temps et de quelle façon l'auteur avait écrit son oeuvre ? Il est extrêmement intéressant d'étudier dans la vie de chaque écrivain son procédé de travail, ses habitudes quelquefois étranges vu ses manies bizarres. L'histoire même, de la naissance, de la formation d'un livre ajouterait dans plus d'un cas au charme de sa lecture.

Certains écrivains auraient presque perdu leur génie en changeant leurs habitudes ; telle Georges Sand qui privée de tabac manquait d'inspiration ; Rousseau nécrivait avec facilité qu'en face de la nature sauvage et libre ; lui-même nous dit que la forêt de Montmorency était sont cabinet de travail ; se voyait-il forcé de composer dans une chambre donnant sur un décor de ville, il garnissait ses fenêtres de feuillage de fleurs et se faisait acheter une voilière remplie d'oiseaux. Il n'en était pas ainsi de Voltaire dont les goûts mondains aimaient à s'entourer de meubles luxueux, de bibelots précieux ; il eût dédaigné d'écrire avec une plume sans valeur.

Musset aimait à chanter le soleil, la lumière, toute la vibrante nature pendant les nuits les plus noires, à la lueur d'une chandelle ; sans doute le contraste de l'heure et du décor actuels faisait ses souvenirs empreints d'une mélancolie rêveuse ; toutes ces beautés, ces merveilles dont il était épris, ne voulait-il pas se donner l'illusion de les avoir perdues, puisqu'on aime davantage un bien donc on est privé. Peut-être en face de son modèle, Musset eût-il peint la nature avec moins de touchante vérité ! Il manquait à ses tableaux ce ton doux, plein de charme qu'y ajoute le souvenir.

On raconte que le poète Delille doit à sa femme la plus grande partie de son oeuvre ; en effet, Delille ne travaillait que s'il y était forcé, sa femme avait l'habitude de l'enfermer dans sa chambre en lui disant : " Allons, mon ami, résigne-toi, j'ai absolument besoin d'argent, d'ici le déjeuner il faut que tu fasses pour cinq francs d'ouvrage."

Bien différent fût le cas de ce bourreau de travail qu'était Balzac ; sauf dormir et manger Balzac ne faisait rien autre qu'écrire. Si l'oeuvre de Balzac lui a coûté le dur labeur de toute une vie le travail de ses imprimeurs n'a pas été une tâche légère ! Figurez-vous un manuscrit dont les pages pas même numérotées sont couvertes d'une écriture fébrile illisible chargées de ratures, de renvois de rappels, griffonnées en marge, à droite, à gauche, etc., etc., tels étaient les romans de Balzac au moment où l'imprimeur les recevait ; tout le travail de perfectionnement, l'auteur le faisait après la première épreuve.

Victor Hugo, lui, aimait à écrire debout ; il ne composait guère plus de quatre-vingt vers par jour, à moins qu'un travail urgent ne lui fût commandé ; alors c'est avec désespoir qu'il se mettait à l'oeuvre pour ne s'arrêter que l'ouvrage terminé.

Flaubert se déclamait, à lui-même, ses phrases, les transformant, les torturant avant que de se décider à les transcrire, c'était un scrupuleux dans le métier, les difficultés de syntaxe le rendaient parfois très malheureux.

Dokens poussait la méthode plus loin que Victor Hugo, il n'a jamais écrit plus de trois pages par jour ; l'oeuvre de sa vie nous a valu une bibliothèque.

Que d'autres je pourrais encore nommer dont les habitudes, les manies mêmes, étaient devenus pour ainsi dire un auxiliaire de leur travail !

Ce sont les scrupules littéraires de Flaubert qui sont cause de la justesse de sa phrase. La formidable somme de travail produite par Victor Hugo s'explique par ses méthodiques habitudes.

Goerge Sand eût-elle écrit avec tant de facilité pendant les nuits de labeur si toutes ses journées n'eussent été une longue préparation faite d'observation et de silence ?

Si l'habitude ne donne pas le génie, le génie a quelquefois besoin de l'habitude, et cela quand l'un et l'autre ont longtemps fait vie commune.

Les tics, la méthode ou les procédés baroques sont, je crois, le côté de la vie des écrivains le plus facile à imiter ; il en est bien autrement de leur talent, de leur richesse d'inspiration !

Le génie s'accompagne parfois de bizarrerie, mais jamais la bizarrerie n'a produit le génie. Quelques écrivains médiocres ont su par l'excentricité de leur vie faire croire à la valeur de leur oeuvre, mais leur gloire ne leur a guère survécu.

THERESE.

MADEMOISELLE BLANCHE GARNEAU

Il y a quelques jours l'opinion publique s'est émue à la nouvelle de la mort de Mademoiselle Blanche Garneau. A la tristesse de cette brusque disparition se mêlait une certaine stupéfaction ; car à la anture humaine se révélait, une fois de plus, la volonté si souvent impénétrable de la Providence.

Notre amie repose maintenant au milieu des fleurs qui pour la dernière fois encadrent et caressent ce visage créé pour la sourire et la joie. Elle n'aura pas connu le sombre cortège des misères humaines et quand nous cherchons une consolation dans notre conception de la vie et la profondeur de notre foi ces paroles d'un pasteur se présentent à notre esprit : " Un Dieu moissonne les adolescents de génie et les belles filles afin que ces élus soient un jour réjouis par leur beauté et leur chant, et le printemps éternel sera fait de ces printemps humains brusquement interrompus."

Un grand évêque a dit aussi : " Les âmes n'ont pas de lieu et ne se quittent pas. Si éloignées qu'on les suppose elles ont toujours pour se rejoindre deux ailes prêtes à s'ouvrir : le souvenir et l'espérance."

Ces paroles profondes et consolantes s'appliquent bien au deuil qui afflige en ce jour d'épreuve la jeune société de Québec d'une façon toute particulière ; et c'est un hommage qu'elle dépose sur la tombe de la chère disparue avec l'expression émue de ses regrets et ses souvenirs !

PRINTEMPS

J'ai le coeur plein d'un doux rêve.
Et mon âme est sans langueur
Je ris au jour qui se lève,
Et souris au soir qui meurt.

Ma vie est un printemps rose,
Dont le soleil radieux
Illumine toute chose,
De gais rayons et de feux.

Je ne crois pas en l'automne,
Pas en l'hiver, froid, obscur
Et tout mon esprit s'étonne,
De tant de rose et d'azur.

Je confie aux flots, ma barque,
Sans craindre l'orage noir,
Avec moi la paix s'embarque,
Et mon étoile est l'espoir.

Espérer, aimer, sourire
Croire en l'avenir toujours,
Chasser les pleurs par un rire,
Qui chasse aussi les vautours.

Puis faire de la chimère,
Toute une réalité,
C'est l'ambition qui m'est chère,
Et mon rêve caressé.

HELENE.

PATISSERIE EN POUDRE

B.O.

Un superbe sas à farine, nouvelle patente, sera donné gratuitement, par notre démonstratrice, à toute personne qui achètera une douzaine de B. O. $1.00.

Dans la semaine du 7 mai, la démonstratrice sera chez M. Gédéon Dussault, 43 8ième avenue Limoilou.

EN VENTE DANS TOUTES LES EPICERIES

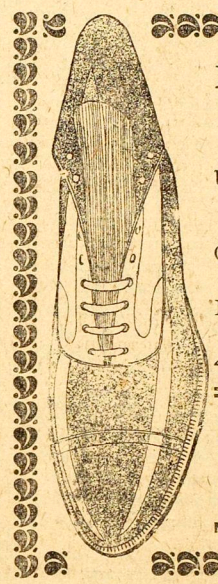

Messieurs ! !

Je mets aujourd'hui à la disposition du Public acheteur,

Une Bottine spéciale en Veau à " trépointe Goodyear" et en " Gun Metal " pour messieurs, au prix minime, la paire..... $5.00

C'ést le prix des onnées dernières avant la hausse. Elles ont été achetées **en temps.**

Nous en avons **2,400** paires et le prix restera le même jusqu'à la dernière paire..... $5.00

4 Formes Différentes.

Ls. Deschenes

3 MAGASINS 58, RUE ST-JEAN. 252, RUE ST-JOSEPH. 752, RUE ST-VALIER.

N. B. Nos Magasins ferment à 8 heures,

Le dernier cri de New-York, des fourires par excellence pour la saison d'été, est le

Renard Argenté ou Noir, Renard Blanc ou Rouge, Renard Croisé ou double-Croisé, Mouton Blanc ou Gris.

Notre assortiment est des plus variés et du meilleur choix.

Faites le Choix de vos Fourrures D'ETE

CHEZ

P.A.ALAIN

MARCHAND DE

Fourrures de Luxe

203, RUE ST-JOSEPH, . . . QUEBEC.

TELEPHONE 4856

EMMAGASINAGE

Confiez-nous durant l'été toutes vos fourrures.

Nous les protégerons contre les mites et le feu.

En appelant au téléphone 4856, nous enverrons chercher ces fourrures.

GASPILLAGE

Vous est-il arrivé, ami lecteur, de voyager dans le beau comté de Lotbinière, de parcourir les chemins aboutissant à la gare Laurier ? Quel cloaque ! Que de boue sur ces bouts de chemins ! on dirait des chemins de colonisatoin.

La confiance dans l'esprit public du gouvernement provincial avait fait espérer aux bonnes gens de S.-Flavien une subvention généreuse pour rendre les chemins convenables aux environs de la gare affublée d'un nom si éclatant ; mais, paraît-il, le coffre public était vide.

L'avocat du suffrage féminin, qui fut un jour député, avait promis mer et monde aux électeurs de Dorchester, et aussi l'argent nécessaire à l'amélioration de leurs chemins ; mais comme tant d'autres, cette promesse libérale est allée grossir le casier des urojets que l'on se contente de prendre en considération sans jamais les réaliser. Lorsque les électeurs de Dorchester ont demandé l'exécution d cette promesse, le gouvernement libéral a refusé sous prétexte qu'il n'avait plus d'argent.

Le gouvernement n'avait pas d'argent non plus pour la route nationale de la rive sud, ni pour la route Lévis-Rimouski, ni pour une multitude d'autres, pas même les colons du Témiscamingue, ni d'ailleurs.

Et pendant ce temps Sir Lomer sourit. Il trouve des ressources pour servir de gros salaires à ses favoris. A même les taxes imposées aux conribuables, il continue à payer dix mille piastres par année à monsieur Godfroy Langlois, le dénigreur de la province de Québec, pour nous représenter en Belgique, bien que, depuis l'envahissement de ce malheureux pays, notre représentant ait filé sous un ciel plus clément.

Les naïfs croyaient que, vu la dureté des temps présents, et dans le but de pratiquer la plus grande somme possible d'économie, le gouvernement allait cesser cette dépense devenue inutile d'ici à la fin de a guerre, ou au moins jusqu'à la complète libération du sol belge. Ah, non, détrompez-vous, braves gens ! Monsieur Langlois empoche toujours son salaire annuel de dix mille piastres et se promène tranquillement, en sûreté, sur les boulevards de Paris, menant une vie facile, et bénéficiant des largesses que les libéraux lui font à nos dépens.

Ceci explique cela.

Ceci explique aussi pourquoi les employés civils attendent encore une amélioration raisonnable de leurs traitements.

Et pour ajouter au piquant de la situation, comme preuve de leur dévouement à nos institutions, à notre langue et à notre foi, voulant donner à l'univers entier un témoignage éclatant du soin jaloux qu'ils ont du prestige de notre législature et de l'extension de notre influence, pour affirmer davantage la profondeur et l'étendue de notre emprise sur le sol de nos pères, les maîtres du jour, les libéraux, ont installé un juif sur le fauteuil du député de S.-Louis.

Ah, pauvre province, quels crimes a-t-on commis en ton nom pour te mériter un pareil sort et de semblables gouvernants.

SYLVIO.

SILHOUETTE

Sir Lomer: Son sourire.

Quand Jean Dumont allait veiller intimement chez Sir Lomer, il chantait toujours : "C'est ton sourire que j'adore." Ce pauvre Cousineau sur les banquettes de la Chambre aimait aussi à provoquer son sourire. Il lui parlait des sources de sa fortune. Un homme qui a des millions aime à en entendre parler. Il lui parlait de ses actions et positions dans diverses compagnies ou trusts qui étaient intéressés soit dans la législation publique, soit dans la législation privée. Aussi, notre Premier Ministre l'a bien regretté. Avant les dernières élections, il alla voir tous ses amis des grosses compagnies et des grands intérêts, bleus et rouges sans distinction afin de conserver Cousineau. Il a des vrais amis, vous savez, même chez certains bleus. C'est si gentil un premier qui comprend les affaires. Sir Lomer aime la contradiction et c'est quand il est contredit qu'il montre toute la richesse de son caractère. Il devient alors vraiment lui-même. C'est dans une de ces circonstances qu'il sourit à Armand LaVergne et gagna son amitié. Comme Armand, Bourassa lui-même, aux dernières élections, a dû céder. Colonisation, agriculture, scandales et toute la province entière disparut devant le sourire de Sir Lomer. Et de Bourassa et de Sir Lomer, on aurait pu dire une guêpe se baignant dans une rose.

Vous avez à le secret de sa grande popularité. Ses sourires rayonnent sur la province. Et vous avez qui les receuillent et les entrepreneurs de chemin et les entrepreneurs de prison et les entrepreneurs d'écoles et les entrpreneurs de digues, et que sais-je. Et n'allez pas croire que c'est ainsi qu'il perd son prestige.

Mais que personne de nous ne prenne de tristesse et n'ait cure de les oublier, car tous ses sourires nous sont marqués. Et quand il aura disparu, notre province s'en ira longtemps étiolée et affaiblie, pour s'être trop enivrée aux charmes de ses lèvres. Sir Lomer, vos baisers nous tuent.

TREFLE.

Il y a de quoi trembler lorsqu'on est heureux, parce que le bonheur est à a veille de finir ; lorsqu'on souffre, il n'y a lieu que d'espérer parce que tout finit.

LOUIS VEUILLOT.

Un chemin au Lac Beauport

On doit., ce printemps, macadamiser la route qui conduit à l'hôtel Bigaouette, au Lac Beauport. Il est entendu, d'après ce qu'on nous dit, que les travaux seront une entreprise du gouvernement Gouin.

A l'heure où tous les esprits bien pensants conseillent la surproduction et l'économie, à l'heure où le gouvernement provincial n'a pas assez d'argent pour aider convenablement l'agriculture et refuse les fonds nécessaires à l'amélioration des chemins dans nos paroisses agricoles, les libéraux vont dépenser des milliers de piastres pour faire la route de l'hôtel Bigauoette. Qu'en pensez-vous, braves électeurs de Québec, et vous surtout les partisans de la tempérance ? Qu'en pensent les électeurs du comté de Québec que l'abolition des barrières de péage oblige à payer des taxes nouvelles considérables ?

Au lieu de construire cette route qui intéresse au plus une vingtaine de familles de la ville pourquoi le gouvernement Gouin ne fait-il pas construire sans délai le pont Scott, qui ne suffit plus aux besoins du trafic ?

La construction de la route de l'Hôtel Bigaouette n'augmentera pas la production agricole de vingt minots de pommes de terre et elle ne contribuera pas à faire baisser le coût de la vie. Ne sera-t-elle pas plutôt l'occasion de dépenses inutiles pour ceux qui s'en serviront, et peut-être même pour ceux qui y traavilleront.

Pourquoi le macadamisage de cette route sera-t-il une entreprise du gouvernement ? Pourquoi obliger les classes les électeurs de toute la province à payer pour ces travaux ? Le département de la voirie aurait donc plus d'argent que n'en réclament nos braves cultivateurs, il en aurait assez pour faire des largesses aux citadins riches en leur construisant des routes de promenade luxueuses.

Ce n'est pas rurprenant, il y a tant de nouvelles taxes depuis la dernière session.

Il fut un temps où le gouvernement provincial aidait aux municipalités en leur avançant l'argent requis pour la confection de leurs chemins, et il leur chargeait deux pour cent pendant quarante ans. Et le gouvernement prétendait avoir des surplus chaque année. Aujourd'hui, malgré l'accumulation des surplus, au lieu di diminuer la redevance annuelle, le gouvernement charge trois pour cent aux paroisses agricoles, mais il ne charge rien pour les routes de promenade.—PAIE BAPTISTE !

SYLVIO.

Qualité - Pouvoir - Vitesse

NATIONAL 6 & 12 Cylindres. CHALMERS 6 Cylindres.

MAXWELL 4 Cylindres. TRUCKS MAXWELL.

Motocyclettes HARLEY-DAVIDSON.

Les lignes les plus complètes d'automobiles et de motocyclettes.

Les derniers perfectionnements du genre.

Ecrivez pour notre catalogue.

The Quebec Motor Sales Company Ltd.,

DISTRIBUTEURS,

55, COTE DU PALAIS,

QUEBEC, P. Q.

Nous demandons des agents dans tous les comtés.

LA CIE INDUSTRIELLE A. BERNARD

NOUS sommes les seuls manufacturiers Canadiens français de poulies de toutes sortes, et de systèmes de transmissions.

Nous envoyons notre catalogue sur demande.

ADRESSEZ :

La Cie Industrielle A. Bernard

FORTIERVILLE,

Co. Lotbinière, P. Q.

PIERRE NOEL

FERBLANTIER, PLOMBIER et COUVREUR.

POSAGE D'APPAREILS DE CHAUFFAGE A GAZ ET A EAU CHAUDE.

Magnifique entrepot pour hangarage de meubles, voitures automobiles, lingerie et autres marchandises.

28, rue des Jardins

Téléphones : 870-3081.

Feuilleton de "La Province"

FRONDEUSE

Par ROGER DOMBRE

PREMIERE PARTIE

I

JOURNAL DE ROLLANDE

"2 novembre.

"Toute seule ! toujours toute seule dans ma chambre sans feu ! mais je ne m'en plains pas, car si j'étais avec quelqu'un, ce serait avec Pécora, ma bonne allemande, et si elle était là, elle me battrait.

"J'aime mieux mon cahier, auquel je peux dire tout ce qui m'ennuie et tout ce qui m'amuse.

"Ce qui m'amuse, c'est rare : je ne vois et ne sens que des choses tristes.

"Il y a aujourd'hui onze ans que je suis au monde.

"C'est une drôle d'idée que le bon Dieu a eue de me faire venir sur la terre, puisque je n'y devais pas rire et jouer comme les autres petites filles.

"C'est vrai et cela me fait réfléchir bien souvent. Je me demande aussi pourquoi on l'appelle le "bon" Dieu, puisqu'il n'est pas bon ?

"Quelqu'un de bon, je me figure que c'est comme mon chien Marsouin, qui est mort et qui m'a retirée de la mer, où je me noyais, et qui ne me voyait pas sans remuer la queue ; ou bien comme la mère Trennec, qui est clouée par la paralysie tout le jour sur son fauteuil, et qui me sourit avec tant de bienveillance lorsque je passe devant sa porte.

"Donc, Dieu n'est pas si bon qu'on le dit, puisque, à peine a-t-il créé la pauvre Rollande de Kérella, qu'il a oublié de s'occuper d'elle.

"On dit, cependant, qu'il a fait de belles choses ; mais il en a fait de bien laides aussi, telles que Pécora (en réalité : Sara, mais je la surnomme Pécora, ça lui va mieux), puis, le cocher Hippolyte, qui l'aiderait volontiers à me battre ; et puis aussi l'hiver, qui est si froid et si long avec la neige, et enfin l'automne, si triste avec la pluie.

"Par exemple, pour compenser, il a créé la mer, et pour ça je l'admire.

"La mer, elle, est bonne autant que belle ; elle ne m'a jamais fait de mal ; le jour où elle a failli me noyer, ce n'était pas exprès, c'était ma faute, je m'approchais trop d'elle.

"Je lui raconte tous mes chagrins quand Pécora n'est pas là, comme à ce cahier ; mon cahier, lui, ne me répond pas, mais la mer, si ; elle pleure, elle me plaint et me caresse avec ses grandes vagues vertes qui sont quelquefois toutes blanches d'écume.

"C'est que je suis une petite fille très malheureuse, et il n'y a personne pour avoir pitié de moi depuis que mon chien est mort.

"Il y a au fond de ce château tout gris et tout sombre, une vieille dame que j'appelle grand'mère.

"Elle est toujours habillée de noir, toujours enfermée dans sa chambre, où on lui sert ses repas à part, et elle lit toute la journée.

"Quand on me conduit chez elle avant le repas de midi, elle me regarde avec ses yeux sévères, puis tout à coup s'écrie :

"—Comment faites-vous donc, Rollande, pour avoir la bouche si fendue ?

"Et je réponds :

"—Moi ? mais... je ne sais pas.

"—Vous devez grimacer sans cesse ; vous n'avez pas les lèvres fines de la famille.

"Ce que ça m'est égal !

"Ce n'est toujours pas de rire qui m'agrandit la bouche.

"Ou bien :

"—Et votre nez ? Qu'avez-vous fait à votre nez ?

"Pour le coup, toute épouvantée de cette exclamation et croyant me trouver quelque monstruosité au milieu du visage, je me hausse sur la pointe du pied et je n'aperçois dans la glace que mon nez habituel, toujours le même !

"—Qu'est-ce qu'il a, mon nez, grand'mère ?

"—Il s'élargit.

"—Tant pis, grand'mère ; je vous assure que je n'y suis pour rien.

"Puis, prenant mes menottes rouges :

"—Et ces mains ? Je suis sûre que vous jardinez ?

"—Mais bien sûr, grand'mère, quand je peux.

"—Vous aurez des pattes de cuisinière ; ce sera joli pour une Kérella !

"—Oh ! ça m'est égal, grand'mère, dis-je encore.

"Une fois, j'ai rencontré chez elle une vieille dame de Quimper qui m'a dit :

"—Rollande, mon enfant, il faut prier Dieu, qui vous comble de bienfaits.

"Cette vieille dame, j'ai entendu raconter qu'elle prêche ma grand'mère pour la rendre plus pieuse, car Mme de Kérella, toujours d'après ce que j'ai entendu, a lu trop de livres de philosophie qui l'ont détournée de ses devoirs religieux. Mais ça ne me regarde pas.

"Moi, je me demande où la dame de Quimper prend ces bienfaits ; j'ai beau chercher, je n'en vois point ; le bon Dieu ne m'en a point octroyé du tout.

"Autrefois, dans le lointain, si loin qu'il me semble qu'il y a bien des années, je me rappelle un jardin plein de roses et de fleurs qu'on ne trouve pas ici, avec des oiseaux de toutes les couleurs et un soleil bien chaud dans un ciel tout bleu ; je m'y vois, toute petite, avec des cheveux en or (aujourd'hui ils sont bruns), et une robe blanche ; j'étais bercée dans un grand filet de soie sous des arbres magnifiques à l'ombre épaisse ; une femme au visage noir me balançait en m'éventant.

"Je me souviens encore d'une autre femme (très blanche au contraire, celle-ci, avec une jolie voix douce), qui me prenait dans ses bras en m'appelant "son trésor."

"Aujourd'hui, plus personne ne m'appelle "son trésor" ; sans doute que là-bas j'étais plus jolie et plus gentille qu'ici.

"Ca doit être, car on dit que je suis détestable.

"Puis, je me rappelle la figure de mon père, pas habillé comme il l'est maintenant quand il vient passer un jour à Kérella : il parlait fort et bâillait souvent en causant de la France et surtout de Paris, qu'il paraissait regretter beaucoup.

"Enfin, je nous vois tous dans un grand bateau, où l'on était très malade quand les vagues étaient grosses ; puis, un jour, ça s'est arrêté et nous nous sommes trouvés en chemin de fer, où l'on s'ennuyait, et ensuite à Paris dans une maison aux chambres numérotées où il y avait beaucoup de monde.

"Là, ma pauvre maman s'est couchée et n'a plus parlé ; elle ne m'appelait plus "son trésor," et on me laissait tout le jour avec une nouvelle bonne trouvée tout de suite dans ce Paris incroyable.

"C'est cette Pécora que j'ai encore.

"Puis, ma pauvre maman est morte.

"Je ne sais pas pourquoi je dis : ma "pauvre" maman, puisqu'elle est heureuse ; seulement je ne comprends pas qu'elle n'ait pas pensé à m'emmener avec elle.

"Ca, je ne le lui ai pas encore pardonné, car enfin, je ne lui avais jamais fait de sottises.

"Je sais qu'après cet événement on me mit une robe noire, et mon père dit à des messieurs venus auprès de lui et qu'il nommait ses amis :

"—C'est embarrassant, une petite fille ; je vais l'envoyer à ma mère, en Bretagne.

"C'est ce qu'on a fait ; moi, ça m'était bien égal ; seulement, en arrivant, j'ai trouvé froid ce pays où il pleut sans cesse, et triste cette maison où il n'y a ni fleurs ni oiseaux.

"Surtout que je me rappelais toujours le beau jardin de là-bas, et cela me donnait envie de pleurer.

"Peut-être que c'était le paradis et que... Mais non : il y a dans mon catéchisme que nous sommes tirés du néant, c'est-à-dire de rien ; or, ce ne pouvait être le néant, ce beau jardin.

"J'aurais joliment mieux fait de rester dans l'un ou dans l'autre ; c'est ennuyeux qu'on ne puisse pas choisir son existence.

"A présent, il paraît que j'ai une autre maman (ça fait trois en tout en comptant ma grand'mère, et, en réalité, je n'en ai aucune), mais elle demeure à Paris avec papa, que je ne vois presque jamais.

"J'ai entendu dire que grand'mère a été fâchée de ce que son fils se soit remarié si vite.

"Mais on dit tant de choses ! on dit bien aussi qu'elle a une maladie... mon Dieu !... je ne sais plus ! un nom très difficile à retenir : hypocondrie, je crois ; ça n'a pas l'air de lui faire très mal, puisqu'elle lit tant.

"La dame de Quimper ne me parle pour ainsi dire plus ; ça, depuis le jour où, me faisant venir au salon, elle a voulu m'apprendre une prière à la Sainte-Vierge ; quand elle en est venue à ces paroles : "On n'a jamais entendu dire qu'aucun de ceux qui ont imploré votre secours ait été abandonné," je n'ai pas voulu continuer, et comme elle me demandait pourquoi, je lui ai répondu que je n'aime pas à dire des mensonges, et que depuis longtemps que je supplie la Sainte-Vierge pour bien des motifs, elle ne m'a jamais écoutée.

"Ca, c'est vrai : ainsi je lui ai demandé de me débarrasser de Pécora, et Pécora est encore là.

"Je lui ai demandé de me faire rejoindre maman (ma première, la vraie), et je suis encore là.

"Alors l'amie de grand'mère m'a fait quitter le salon, et, depuis, elle ne m'a plus embrassée ; elle disait, je crois, que j'étais possédée.

"Il paraît que dans un an ou deux on me mettra en pension ou bien on me donnera une institutrice, parce qu'il faudra que je fasse ma première communion. M. le curé m'appelle "la petite païenne." Ca m'est égal, aussi je ne reçois que des compliments comme celui-ci. Et puis, M. le curé est l'ami du bon Dieu, qui n'est pas bon pour moi !

"Eh bien ! donc, je suis sans maman, presque sans papa, puisque je ne le vois pas. Au jour de l'an dernier, il m'a envoyé une poupée et une boîte de bonbons.

"Mais Pécora, avec le cocher Hippolyte, a mangé les bonbons, qui, disait-elle, m'auraient fait mal, à moi (ça ne leur a pas fait mal, à eux !), et quant à la poupée huit jours après, ma bonne me l'a prise pour l'envoyer à sa petite soeur à Dresde, pour me punir d'avoir désobéi.

"J'ai été très ennuyée, surtout de ce que ma poupée, qui était française, soit devenue prussienne.

"Et je n'ai rien pour m'amuser.

"Aussi mes journées sont longues ! D'abord, le matin, je me lève selon le plaisir de Pécora : si elle n'a plus sommeil et qu'elle veuille se débarrasser de moi, c'est cinq heures, six heures ; si elle a sommeil, je suis obligée d'attendre, sans remuer, dans mon lit tout froid (elle y met si peu de couvertures, et c'est elle qui se sert de mon édredon), qu'elle se soit réveillée et habillée.

"Ensuite, quand elle a pris son chocolat, elle m'apporte du lait tiède ou froid et souvent aigre, avec un morceau de pain.

"Puis elle me laisse aller où je veux ; alors je cours à la mer, quelque temps qu'il fasse ; seulement, quand il y a trop de boue, je n'ose pas m'y rendre, parce que Pécora crie comme une perdue si je rentre avec des bottines sales.

"Alors, ces jours-là (comme aujourd'hui), je m'ennuie énormément.

"Quelquefois je m'amuse à me promener dans les grands corridors du château, mais il y fait très froid, et puis, je n'ose m'aventurer du côté des appartements de grand'mère, on me gronderait si l'on m'y rencontrait.

"A dix heures, Pécora me donne ma leçon d'allemand, c'est-à-dire qu'elle me fait écrire (de ces affreuses lettres allemandes), et lire, et apprendre des choses que je ne comprends pas parce que ça l'ennuie de me les expliquer.

"J'ai cette langue en horreur pour trois raisons :

"1o. C'est celle de Pécora ;

"2o. Celle des Prussiens ;

"3o. C'est dur et ça fait mal aux oreilles.

"Mais Pécora me dit des sottises lorsque je ne sais pas ma leçon, elle m'a affirmé que le bon Dieu me mettra en enfer si je ne parle pas couramment d'ici quelques mois.

"Je ne me doutais pas de ça, et ça me montre une fois de plus combien Dieu est injuste ; car, alors, le vieux Yan, qui est mort l'autre jour et qui était si sage (marguillier de la paroisse), s'il vous plaît !), a dû aller brûler avec le diable parce qu'il ne savait pas un mot d'allemand, et que Dieu l'exige pour entrer dans son paradis ?

"Ca m'étonne, mais enfin, puisque Pécora me l'affirme et qu'elle est grande, il faut bien le croire !

"A midi elle m'apporte mon dîner, car je prends mes repas toute seule dans ma chambre ; seulement ma bonne mange mon dessert toujours, pour deux raisons :

"Quand ce sont des fruits, elle me dit que je ne l'ai pas mérité ; quand ce sont des sucreries, elle me dit que ça m'abîmerait les dents.

"Je ne sais pas pourquoi on prend tant de soin de mes dents : je les ai regardées à la glace et je les ai vues très blanches et toutes pareilles, et elles sont très solides, parce que j'ai tiré dessus de toutes mes forces et elles n'ont pas même bougé.

(A suivre)

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 8 juin 1917, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine, entre

DIMOCK'S CREEK ET MARIA

à commencer le 1er octobre prochain.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Dimock's Creek et Maria et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes.

Québec, 27 avril 1917.

4730c—30-7-14

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 1er juin 1917, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine, sur la route

STE-URSULE No 2

à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de Ste-Ursule et Philibert et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes.

Québec, 27 avril 1917.

4729c—30-7-14

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 25 mai 1917, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 6 fois par semaine, entre

ST-HENRI DE LÉVIS No 1

à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus aux bureaux de Poste de St-Henri de Lévis et de D'Artagana, et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on poura aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN.

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes.

Québec 26 avril 1917.

4707c—28-5-12

Contrat de la Malle

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi, le 1 juin 1917, pour le transport des Malles de Sa Majesté, sous les Conditions d'un Contrat pour un terme de quatre années 3 fois par semaine, entre

PANET ET LA STATION DU QUEBEC-CENTRAL

à commencer au bon plaisir du Ministre des Postes.

Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du Contrat projeté peuvent être vus au Bureau de Poste de Panet et au bureau de l'Inspecteur des Postes où l'on pourra aussi se procurer des formules de soumission.

S. TANNER GREEN,

Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes.

Québec, 27 avril 1917.

4728C-30-7-14.

CHRONIQUE JUDICIAIRE

Nous essaierons de donner, sous cette rubrique, un rapport des causes les plus intéressantes qui se plaident devant nos tribunaux.

Notre ami, Monsieur L. O. Beaubien, a publié autrefois des chroniques judicaires bien faites et très lues. Elles ont été réunies en un volume, et nombre d'hommes de loi y puisent de précieux renseignements. On y sentait que toute idée de sensation était absente. L'auteur, évidemment, cherchait à instruire ses lecteurs plutôt qu'à satisfaire une curiosité quelquefois mal placée.

Notre but sera le même. Peu nous importera qu'un tel ait poursuivi son voisin pour injures, que tel marchand réclame un montant plus ou moins considérable d'un débiteur.

Nous étudierons surtout les décisions dont nos lecteurs pourront retirer un bénéfice quelconque. Celles qui intéressent les ouvriers, les commerçants, les hommes de profession et les cultivateurs.

DESBECQUETS vs DOYLE & QUART

Nous commencerons par un jugement d'un grand intérêt pour la classe ouvrière, puisqu'il a trait à l'interprétation de la loi des accidents du travail. Il a été rendu par Sir F. X. Lemieux.

Un ouvrier, dans un accident, avait eu la jambe cassée. Soigné par un chirurgien, il s'était crû complètement guéri et avait accepté de son employeur un montant de $175.00, ce qui couvrait la moitié du salaire qu'il avait perdu par l'accident. L'ouvrier donna quittance complète et finale.

Plus tard son médecin lui dit que sa jambe garderait toujours une certaine raideur et ne reprendrait jamais toute sa vigueur.

L'ouvrier prit alors une action en révision de l'indemnité, c'est-à-dire pour faire déclarer que le montant payé n'était pas suffisant et qu'il avait droit à une rente annuelle viagère.

Il s'agissait d'interpréter l'article 26 de la loi des accidents du travail : " Une demande en ré-" vision des indemnités fondée sur une aggrava-" tion ou une atténuation de l'infirmité de la vic-" time, est ouverte pendant quatre années à dater " de l'accord survenu entre les parties ou du ju-" jegement définitif. Cette demande est faite " par action."

Cette révision peut-elle avoir lieu quand il n'y a pas eu de jugement déterminant 'indemnité ?

Question plus importante : Cet article permet-il au tribunal de déclarer, sur une action prise plus d'un an après l'accident, qu'il y a incapacité permanente, et d'accorder une rente viagère ?

Aux deux questions la Cour répond affirmativement et elle maintient l'action.

Elle déclare que la victime souffre une diminution de capacité de 7 1-2 pour cent et accorde une rente annuelle de $18.00.

La Cour de Révision, le 30 avril, a aussi rendu deux décisions qui intéressent la classe ouvrière. Ce sont celles de Pilote vs Leclerc et al, Girard vs Chaleurs Bay Mills Company.

PILOTE vs LECLERC & AL

Cette cause présentait un intérêt considérable. Quatorze ouvriers avaient pris des actions contre les directeurs de la Compagnie de pulpe de Dalmas pour leur salaire.

La Cour Supérieure du district de Roberval a maintenu l'action de Pilote contre les cinq directeurs et suspendu sa décision dans les treize autres causes pour attendre la décision de la Cour de Révision dans celle de Pilote.

Le jugement de la Cour Supérieure a été renversé et l'action de Pilote renvoyée, mais l'honorable juge Belleau était dissident.

Les honorables juges McKorkill et Pouliot décident que ces ouvriers n'ont aucun recours contre les directeurs parce qu'ils ne se sont pas conformés à la loi.

La loi déclare bien que les directeurs d'une compagnie sont responsables de six mois de salaire des employés de la compagnie, mais elle exige pour cette responsabilité des conditions sévères et difficiles à remplir. Ce jugement le démontre.

Le journalier n'aura recours contre les directeurs que s'il les poursuit dans l'année suivant la fin de son travail.

Et cette poursuite contre les directeurs ne pourra être prise qu'après que le journalier aura pris action, jugement et exécution contre la compagnie et obtenu un rapport d'huissier établissant que celle-ci n'a pas de biens, ou pas assez de biens pour le payer.

Tout cela avait été fait par Pilote : action contre la Compagnie, jugement, bref de saisie, rapport de nulla bona. Puis action contre les cinq directeurs.

Celle contre le défendeur Leclerc ne put être signifiée dans l'année et la Cour ets unanime à renvoyer l'action contre lui.

Quant à l'action contre les quatre autres directeurs, la majorité de la Cour décide que l'exécution prise contre la Compagnie est illégale et aussi par conséquent le rapport de nulla bona, parce que lorsque cette exécution a été prise la compagnie était en liquidation et permission n'avait pas été obtenue de la Cour pour prendre cette exécution.

Les quatorze journaliers, quoiqu'ayant en leur faveur deux juges sur quatre, perdent donc tout recours contre les directeurs et leurs actions sont renvoyées avec dépens.

Il n'y a aucun doute que si le législateur veut tenir les directeurs responsables du salaire des journaliers, il doit rendre sa loi moins ambiguë et plus facile d'application.

GIRARD vs CHALEURS BAY MILLS COY.

Le demandeur, prétendant avoir été engagé par la défendresse pour toute la saison d'été, réclamait des dommages parce qu'on l'aurait envoyé sans raison au milieu de septembre.

La compagnie plaidait que Girard était un employé d'un caractère difficile, que, pour cette raison, elle avait convenu avec lui de retenir $0.25 par jour sur son salaire comme une garantie de sa bonne conduite ; qu'un soir il avait refusé sans raison de travailler après six heures, selon la coutume, ce qui, avec d'autres actes d'insurbordination, avait nécessité le renvoi.

Aucune question de droit. La Cour de première instance a renvoyé l'action et ce jugement a été confirmé, l'honorable juge Dorien dissident.

DIONNE vs COTE & HEROUX

Il s'agit d'une action paulienne. Le demandeur Dionne demandait l'annulation d'un acte de vente d'une fromagerie par Héroux à Côté, prétendant que cette vente avait été faite en fraude des droits des créanciers de Héroux

Côté a payé $3,325.00 comptant. La plus grande partie de ce montant a été payée à différents créanciers. Une balance d'environ $500.00 a été remise au vendeur Héroux.

Le demandeur, créancier de Héroux et qui n'a pas été payé, alléguait que par cette vente Héroux était devenu insolvable à la connaissance de Côté l'acheteur.

Dionne demandait l'annulation de l'acte en se basant sur l'article 1035 C. C. " Un contrat à " titre onéreux fait par un débiteur insolvable " avec une personne qui connait cette insolvabi-" lité est réputé fait avec l'intention de frau-" der."

La Cour Supérieure avait maintenu l'action, décidant que, quoi qu'il n'y eût pas de preuve directe que Côté connût l'insolvabilité de Héroux, certaines circonstances auraient dû le mettre sur ses gardes et l'empêcher de faire cette transaction.

La Cour de Révision renverse ce jugement à l'unanimité et renvoie l'action. Elle décide qu'en fait Héroux n'était pas insolvable avant la vente et ne le devenait pas par cette vente, qu'à tout évènement Côté ignorait absolument l'état des affaires de Héroux.

La Cour a émis le principe suivant, d'une grande importance : Côté remettant à Héroux, homme d'une excellente réputation, une somme plus que suffisante pour payer la balance de ses dettes, n'était pas obligé de voir à ce que les créanciers fussent réellement payés et n'était pas responsable de leurs créances.

La Cour a aussi appuyés sur ce que Dionne avait une créance d'un faible montant et paraissait avoir complètement négligé de se protéger en temps opportun.

LEX.

CHRONIQUE MUNICIPALE

Nous comprenons facilement les bonnes dispositions de nos édiles envers les employés municipaux, et leur empressement à leur voter des augmentations de salaire, cela en plus des multiples extras qui apparaissent pour les uns et les autres, dans les très nombreuses pages de ce que l'on appelle le rapport du Trésorier de la Cité de Québec.

Ah ! l'avez-vous parcouru ce rapport—le format n'en a pas changé depuis un demi-siècle—et nous défions qui que ce soit d'y trouver le moindre renseignement utile ? Par contre, les détails y abondent, mais les principaux n'y figurent pas.

Au Trésorier, il devrait être voté une augmentation considérable, pour qu'il se donne la peine de préparer un rapport intelligible et un peu à la mode.

Aux cotiseurs, que l'on donne beaucoup, car ils sont tellement ennuyés par le public que pourtant ils n'attirent pas par leur bienveillance ! ! Gare aux citoyens qui vont demander des renseignements sur les évaluations municipales. Ils se sont finalement trouvés gênés et ils ont eu l'idée de se servir du téléphone. Mais, oh ! scandale, ces appareils qui sont si nombreux et qui coûtent si cher aux contribuables devraient leur être interdits, car la ville de Québec y perd en plus des revenus, puisqu'il n'est pas permis de payer par téléphone. Le budget finalement n'a pas été changé, qui e nserait surpris ?

Les échevins qui lisent ces rapports spéciaux qui sont adressés au maire et au conseil, connaissent bien leurs hommes. Si " Le Soleil " les publiait plus souvent, ou s'il allait reproduire l'épitre du cotiseur Matte, on ne se demanderait plus pourquoi l'on n'a pas imposé de nouvelles taxes et pourquoi l'on est si disposé à voter des augmentations à ceux qui font de semblables suggestions.

Le lecteur nous pardonnera si nous le référons au " Soleil " de mardi e 24 avril, page 9, 1ère colonne, il trouvera là une perle de rapport qui vaut son pesant d'or, où les arguments sont d'une logique plus que douteuse, le style, celui d'un commis de troisième classe, et les suggestions d'un ridicule achevé.

Pauvre maire qui avez à lire ces rapports, nous comprenons que vous trouviez la tâche un peu lourde, et qu'il est difficile de comprendre toutes ces ponctuations.

C'est un superbe achevé pour la ville que l'on désignait autrefois comme l'Athènes du Canada.

Il y a cependant ailleurs des consolations ; elles se trouveraient dans la colonne suivante où l'assistant-gérant de l'aqueduc suggère, en vue de l'augmentation du revenu civique, de poser " des compteurs aux compagnies industrielles et autres." Qu'il s'en garde ; ça devrait être du domaine de notre paternel gouvernement provincial de " taxeux."

Aussi nos échevins n'en ont-ils pas tenu grand compte. Pourtant la suggestion avait du bon. Quel 'on soit donc pratique une fois, et que l'on ne méconnaisse pas davantage ces sages avis de nos employés supérieurs qui, une fois encore et de nouveau, cherchent à faire augmenter leur traitement et à justifier Son Honneur le Maire de les proclamer des serviteurs modèles, compétents, auxquels il n'y aurait rien à reprocher.

Citoyens, lisez cet article du cotiseur Matte, parcourez le rapport du Trésorier, et payez, payez vos taxes.

CIVIS.

La timidité se compose du désir de plaire et de la crainte de ne pas réussir.

J. SANDEAU.

Nous aurions souvent honte de nos plus belles actions, si le monde voyait les motifs qui les produisent.

LAROCHEFOUCAULD.

Le Favori des Artistes

LE PIANO

PRATTE

MODELE DUCHESSE

SEULS REPRESENTANTS

Eug. Julien & Cie LIMITÉE

QUÉBEC

197, RUE ST-JOSEPH

Vis-à-vis le couvent St-Roch

Téléphone 7434

NOTAIRES

S. JULES LaRUE
NOTAIRE
Agent d'immeubles
84 RUE ST.-PIERRE
TELEPHONE 3164

Roy & Baillargeon
NOTAIRES
126 RUE ST.-PIERRE, QUEBEC
TELEPHONE 1390

Charles E. ALLEYN
NOTAIRE
126 RUE ST.-PIERRE, QUEBEC
TELEPHONE 7251

L. C. JACQUES
NOTAIRE
EDIFICE QUEBEC RAILWAY, RUE ST.-JOSEPH, QUEBEC
TELEPHONE 1482

COMPTABLES

J. ART. LARUE, C. A. L. I. C. : EUGENE TRUDEL, C. A. L. I. C.
LARUE & TRUDEL,
Comptables Licenciés
(Chartered Accountants)
126 RUE ST.-PIERRE, QUEBEC
Téléphone 4520-4521

Larue, Trudel & Picher,
Liquidateurs de faillites. Administrateurs de successions, Fiduciaires, Compromis entre débiteurs et créanciers. Expertises.
EDIFICE DOMINION, QUEBEC
Téléphone : 4520-4521.

A. THERIAULT S.-ED. GAGNON
THERIAULT & GAGNON,
COMPTABLES-AUDITEURS
Lquidateurs de faillites
Administration, Inventaire, perception.
Formation de compagnies à fonds social.
Tél. 3778. Bureau 52 rue S.-Joseph.
17 a—1 an. Québec.

ARCHITECTES

Jos. P. OUELLET,
ARCHITECTE
Président de l'Institut Royal d'Architecture du Canada
28 RUE STE-FAMILLE, QUEBEC
Téléphone : 177.

COURTIERS

PIERRE DROUIN
COURTIER EN IMMEUBLE
Prêts d'argent sur Hypothèques et Assurances
BUREAU : BLOC ORKIN
Téléphonse : 5660.—64, rue S.t-Joseph.

BELLEAU & AUGER,
ASSURANCES
FEU, VIE, MARINE,
CAUTIONNEMENT.
85, RUE ST-PIERRE,
QUÉBEC.
Tel : 1091.

DIVERS

PHILEAS GODBOUT
MARCHANT-TAILLEUR
Gradué de l'Académie Croomboy, Chicago
34 RUE ST.-JOSEPH, QUEBEC
Téléphone : 3206.

A. J. TURCOTTE & FILS
Marchands de Vins
76 RUE ST-PAUL,
QUEBEC.
VINS DE TABLE
Une Spécialité

Les Magasins Rexall
PHARMACIES
Produits Supérieurs,
Cameras et Fournitures,
Impressions,
Développage et agrandissement.
Pellicules développées à 5 cts par rouleur.

DION & JOLICŒUR
21 rue Buade,
338 rue St-Jean,
109 rue St-Joseph.
Aussi 107 rue Commerciale Lévis.

MEDECINS

DR A. POULIN
Ex-Elève des Hôitaux de Paris
SPECIALITE
Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la Gorge
Heures de bureau : 9 heures à midi et 1 heure à 5 heures p. m.
120, RUE ST-JEAN, Tel. 5334

TELEPHONE Heures de bureau : 9 à 12 a. m. 2 à 5 p. m. 7 à 9 p. m.
Bureau : 6936
Dr JOS. LABREQUE
CHIRURGIEN-DENTISTE
28 RUE ST-STANISLAS, Edifice Lavigueur & Hutchison

TELEPHONE 3333
Dr HORACE DROUIN
CHIRURGIEN-DENTISTE
49. RUE ST - JOSEPH
Heures de bureau : 9 heures A. M. 12½ A. M., 2 heures à 6 P. M.

Dr Arthur Langlois
CHIRURGIEN-DENTISTE
Chargé du dispensaire de l'Hôtel-Dieu
7 RUE ST.-JEAN
Tel. 1151.—Résidence, 3 HAMEL.—Tel. 3265

Dr P. V. FAUCHER
578 RUE ST.-JEAN
Professeur de l'Université Laval
TELEPHONE 1156

AVOCATS

MORAUD & SAVARD
AVOCATS
Edifice Dominion
126 RUE ST.-PIERRE, QUEBEC
TELEPHONE 3439

GELLY & DION
AVOCATS
116 COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC
TELEPHONE 1979

DROUIN & AMYOT,
AVOCATS
EDIFICE QUEBEC RAILWAY, RUE ST.-JOSEPH, QUEBEC
Téléphone : 2518.
AVOCATS

Bernier, Bernier & de Billy
AVOCATS
111 COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC
Téléphone : 430.

GRENIER & PARE,
AVOCATS
64 RUE ST.-JOSEPH, QUEBEC
Téléphone : 3712.

Fitzpatrick, Dupré & Gagnon,
AVOCATS
105-107 COTE DE LA MONTAGNE
Téléphone : 212.

Gagné & Gagné,
AVOCATS
111 COTE DE LA MONTAGNE, QUEBEC
Téléphone : 1890.

PAUL DROUIN, L.L.L.
AVOCAT
EDIFICE DU QUEBEC RAILWAY
QUEBEC.
Tel. Bureau 466. - Résidence 6272.

Bédard, Prévost & Taschereau
AVOCATS
2 RUE COOK, QUEBEC
J. E. Bédard, C. R.
J. Alfred Prévost, L. L. L.
Edouard Tascherea, L. L. L.
Téléphone : 856.

Win. LARUE,
AVOCAT
126 RUE ST.-PIERRE, EDIFICE DOMINION, QUEBEC
Téléphone : 4520.

LaRue & Robitaille,
AVOCATS
EDIFICE LINDSAY, 203 RUE ST.-JEAN, QUEBEC
Téléphone : 66.

Adrien Falardeau,
L. L. B.
AVOCAT
Edifice Quebec Ry, téléphone 2307.
Bureau du soir : 642 rue St-Valier, téléphone 2678.

LISEZ "LA PROVINCE"

COURRIER ETRANGER

GRANDE-BRETAGNE.

La question qui, à part celle de la guerre et de la distribution équitable des denrées alimentaires, semble le plus retenir l'attention publique est celle de l'autonomie irlandaise.

Depuis le commencement de la prise de corps mondiale, le chef du parti nationaliste irlandais, M. John Redmond, a, sans hésitation ni mollesse, donné son plus ferme appui à la campagne d'enrôlement volontaire préconisée par Lord Kitchener et mise en oeuvre par Lord Derby.

Quand arriva la conscription, les nationalistes continuèrent leur appui au gouvernement dans l'espoir que leurs justes revendications, depuis si longtemps promises, leur seraient accordées.

Même lors de la révolte des Sinn-Feiners, et des émeutes de Dublin, les chefs du parti irlandais, tout en blâmant l'action prise par le gouvernement, aidèrent celui-ci dans son travail intense de préparation contre l'ennemi commun, l'Allemand.

Ni la répression plus que sévère du gouvernement insurrectionnel, ni l'exécuption de Sir Roger Casement ne les firent dévier de la ligne de conduite qu'ils s'étaient tracée.

Leur bonne volonté et leur loyauté n'ont cependant pas été appréciées comme ils l'espéraient, et depuis l'avènement de Lloyd-George et surtout la mise en tête de l'Amirauté de leur plus grand ennemi, Carson, le chef du parti de la résistance dans l'Ulster, ils sont devenus moins traitables et ont posé leur ultimatum au premier ministre.

Au cours de la semaine, un certain nombre de membres du Congrès américain,ayant à lleur tête, leur président, Champ Clark, ont fait parvenir au premier ministre britannique un message pressant le priant de prendre au plus vite les mesures requises pour le règlement définitif de cette question et de faire sans tarder une déclaration précise à ce sujet.

On annonce un grand discours de Lloyd-George à ce propos pour cette semaine.

La question de la distribution des vivres devient de plus en plus aigue. L'Amirauté anglaise fait une guerre heureuse aux sous-marins c'est vrai, mais tout de même chaque torpillage dispose d'un transport dont on est déjà bien à court et trop souvent le navire qui sombre porte des denrées alimentaires dont le besoin se fait rudement sentir.

La république argentine à la demande des Alliés a levé l'embargo sur son blé d'exportation mais à condition qu'il soit remplacé par le blé américain ou canadien à la prochaine récolte.

ETATS-UNIS.

A Washington on est tout à la préparation pour la lutte dans laquelle on est engagé.

Le Congrès a voté sept milliards pour des frais de guerre dont trois iront aux Alliés. Déjà sur cette dernière somme deux cent millions vont à la Grande-Bretagne, cent millions à la France et autant à l'Italie.

Le Sénat et la Chambre des Représentants ont tous deux adopté le régime de la conscription " sélective " au lieu de l'enrôlement volontaire pour la formation de la nouvelle armée et cela par de fortes majorités.

L'enthousiasme ~~suscité a est~~ débordant, à l'occasion de la visite des missions anglaise et française, la première conduite par M. Arthur Balfour, ministre des affaires étrangères dans le cabinet de St. James, et la seconde par M. Viviani, vice-président du conseil français et le glorieux maréchal Joffre.

Les réceptions chez le président, au Congrès et chez les ministres alternent avec les conférences aux bureaux de la marine et de la guerre.L'entente paraît être des plus cordiales et on en augure une action conjointe bien effective pour l'avenir.

ALLEMAGNE ET AUTRICHE.

La situation intérieure dans ces deux pays devient de plus en plus difficile.Les grèves se succèdent sans interruption et même les plus grandes usines de munitions comme celle de Krupp à Essen sont menacées.

Il est diffiicle de lutter facilement contre la résistance passive et le simple refus de bouger. Les ouvriers ne se livrent pas à des démonstrations bruyantes ; ils ne soulèvent pas d'émeutes. Simplement, ils ne vont pas aux ateliers. Comment les y conduire de force. Le proverbe dit : " On peut bien conduire la bête à l'abreuvoir, mais on ne peut la faire boire."

Bien qu'il ne faille pas prendre au pied de la lettre, tout ce que disent les journaux au sujet de la famine en Allemagne, il est cependant établi que les rations diminuent graduellement, que les bras requis pour la culture sont à l'armée et que même les grains de semence manquent à certains endroits.De plus, le commencement de la saison n'a pas été propice aux semailles.Bref, il semble qu'on aura faim dans l'empire de Guillaume.

Peut-être pour cette raison, probablement aussi dans la crainte d'une débâcle prochaine sur le champ de bataille occidental, on annonce pour cette semaine de nouvelles propositions de paix par le chancelier Bethmann-Hollweg.

DANS LES BALKANS.

L'espoir des Allemands et des Autrichiens de pouvoir poser les préliminaires d'une paix séparée avec la Russie, a fait ralentir les opérations militaires sur le front russe de même qu'en Roumanie. On se prépare mais on ne bouge pas encore. D'ailleurs, les alliés des empires du Centre dans cette région, Turcs, Autrichiens ou Bulgares sont au bout de leur rouleau. Ils ne peuvent donner d'aide effectif à l'Allemagne qui de son côté a tout et plus qu'elle peut faire sur le front occidental.

En Grèce on annonce cette fois l'abdication de Constantin en faveur de son fils. Les Allemands et la reine Sophie le laisseront-ils faire ? Lui-même attend peut-être encore pour voir de quel côté il fera le plongeon. On murmure à Athènes ; le sort de son parent de Russie doit le rendre songeur.

EN RUSSIE.

On en est encore à la période de formation. Comme dans tout bouleversement aussi profond, les couches inférieures remontent à la surface et risquent de tout gâter.

Le gouvernement provisoire est composé d'hommes modérés, mais l'anarchiste est là qui veille. Il faut aussi compter sur l'élément réactionnaire dépossédé et sur l'intrigue allemande qui essaiera de " diviser pour règner."

On dit l'armée et la marine fidèles au pays.Le commandant en chef des armées, général Alexieff, inspire une grande confiance.

Les dernières dépêches indiquent qu'il y a eu lutte sanglante entre le gouvernement et les anarchistes. Il est fort difficile de pronostiquer. La situation, tant qu'elle ne sera pas réglée ne sera pas sans causer quelqu'inquiétude aux Alliés de l'Entente.

LA GUERRE.

On ne se bat que sur le front occidental et c'est encore l'armée française qui porte le plus lourd fardeau.

La lutte qui s'étend sur un front de plus de 176 milles, depuis le secteur au nord d'Arras en Artois, jusqu'à l'est de Reims en Champagne, a été conduite vigoureusement de part et d'autre et Vimy, Cravelle, Monchy-le-Preux, Guemmappe, Arleux, signifieront toujours des combats meurtriers où le courage et d'endurance des soldats anglais, auxquels se joignaient nos Canadiens et les Australiens, ont fait de terribles trouées dans les rangs des teutons.

En avril, les troupes anglaises ont fait près de 20.000 prisonniers,, capturé 257 canons et obusiers, dont 98 pièces de gros calibres, 227 mortiers et 470 mitrailleuses.

Les Français combattant en Champagne n'ont pas donné de répit à l'ennemi. Il lui a fallu amener sans cesse de nouvelles divisions et tirer sur ses réserves dont le nombre diminue rapidement.

Auberive, Mont-Haut, Moronvilliers, ont vu hacher des milliers de teutons défendant leurs positions avec acharnement. C'est l'ombre de la défaite finale qui plane sur eux. Ils commencent à redouter l'invasion de leur propre pays s'ils ne réussissent à enrayer la presison constante des braves soldats français.

Le général Pétain vient d'être nommé chef d'état-major général. Cela assure la coopération des deux plus fortes têtes de l'armée. Nivelle et Pétain, tous deux simples colonels au début de la guerre et maintenant à la tête de la plus belle armée de l'Europe.

NOUVELLES DE LA DERNIERE HEURE

Vendredi, 4 mai 1917.

LA GUERRE.—En Europe.

Une nouvelle *offensive* de l'armée anglaise, à laquelle les Canadiens ont pris une part glorieuse, s'est déclanchée sur un front de douze milles entre Vimy et Quéant. Le village de Gresnay est tombé entre les mains des Canadiens après une attaque précipitée de nos troupes. L'assaut, précédé d'un bombardement violent a été si subit, que d'après le récit d'un officier allemand fait prisonnier, les soldats du kaiser n'eurent pas même le temps de mettre en opération leurs mitrailleuses afin de résister à la vague de l'infanterie.

Sur le front français les duels d'artillerie se continuent depuis deux jours.Les Allemands ne cessent de bombarder la ville de Reims. Quelques attaques d'infanterie ont été effectuées notamment à Mont Haut, où l'armée française a capturé une couple de cent prisonniers, et près de Verdun, sur les lisières de la forêt d'Avocourt, où elle a pénétré dans quelques tranchées prussiennes.

A LONDRES.—La conférence de guerre

Cette réunon a pris fin hier et s'est terminée par une réception royale au Château de Windsor à laquelle assistaient les secrétaires des colonies et de l'Inde, ainsi que tous les premiers ministres des colonies et leurs collègues.

L'adresse du Roi a été lue par Sir Robert Borden.

A HULL.—La prohibition.

Les électeurs de Hull, ont approuvé le règlement de prohibition sur lequel ils votent depuis plusieurs jours. Le scrutin a été clos hier jeudi. Sur 4,432 électeurs inscrits 3,810 se sont enrégistrés avec le résultat suivant :

Pour la prohibition	2,487
Contre la prohibition.	1,306
Majorité en faveur.	1,181

A QUEBEC.—Le veto du maire.

Malgré les avertissements répétés de Son Honneur le Maire, du leader du Conseil et des membres de la Chambre de Commerce, la majorité des échevins a jugé à propos d'approuver le budget de 1917-18 qui se chiffre à $1,550,000 et dépasse le revenu probable de près de $200.000

Son Honneur le Maire appliquant à cette situation menaçante le droit de veto qui lui donne la charte a refusé hier, dans une lettre au greffier de la cité, d'approuver le règlement passé à une des dernières séances du conseil.

L'opinion générale est en faveur de l'action prise par le maire

SPORT.

Nous donnerons chaque semaine une chronique sportive contenant un bref récit des événements qui se seront produits dans le monde du sport au cours des huit jours précédents.

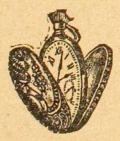

CADEAUX DE MARIAGE - ANNEAUX DE FIANCAILLES

TELEPHONE 3119

DAVID RACINE,

HORLOGERIE, BIJOUTERIE, DIAMANTS, ARGENTERIE, PENDULES, VERRE TAILLE, STATUE DE BRONZE, SOUVENIRS DE QUEBEC, ETC., ETC.

SPECIALITE : LA MONTRE LONGINES.

TOUT OUVRAGE SUR COMMANDE AU PLUS BAS PRIX ET GARANTI.

116 RUE ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBBEC. UNE VISITE EST SOLLICITEE.

LA REFORME SOCIALE ET POLITIQUE

Ce que prêchait autrefois M. Arthur Sauvé dans la "Revue Canadienne" :

" Je connais beaucoup de gens, beaucoup même de nos compatriotes qui critiquent sévèrement notre position nationale. Ceux-là disent ou écrivent que nous sommes complètement en dehors det la voie du progrès, que nous ne comprenons point notre devoir de citoyens ; que nous avons tort de ne pas imiter les peuples européens ; que l'on préfère encore trop les scrupules de la religion aux beautés, aux charmes, à la poésie de la nature ; que nous sommes encore trop soumis à l'Eglise qui nous tient dans l'ignorance pour mieux régner. Tel est le langage de certains réformateurs et de tous les frondeurs. C'est un langage erroné. Nous ne sommes pas aussi sots, aussi arriérés que le disent les grands éducateurs canado-parisiens. Il y a de jolis progrès que nous avons faits dans le passé, que nous faisons encore et qu'ignoreront toujours les critiques, de mauvaise volonté, qui sont avatn tout les ennemis de l'ordre, de tout régime modéré. Ces gens-là

L'homme politique a pour mission de nous élargir la voie de la civilisation. Et cette civilisation, c'est, avec le respect des lois divines, le développement des arts, l'avancement des sciences, le progrès commercial, industriel et agricole. C'est, en un mot, l'application de l'utile, du juste, du beau et du vrai.

Nos hommes politiques songent-ils à tout cela? Ah ! ils aiment mieux s'abreuver aux sources des plus petits intérêts humains et des vains calculs d'une fausse politique.

L'éducation du peuple ne les occupe pas du n'étudient que les réformes européennes, sans souci de ce qui se fait dans nos institutions.

Nous avons un passé glorieux. L'histoire nous apprend que nos ancêtres ont fait des efforts héroïques pour la conservation et le progrès de notre race dans ce pays. Le clergé a sa grande part de gloire dans notre histoire.

Mais il est raisonnable d'admettre que, surtout depuis un quart de siècle, nous marchons trop lentement. Il est évident que nous manquons d'idéal, de patriotisme. A qui la faute?L'homme politique n'est-il pas le plus grand coupable ? L'état paralyse tout mouvement social ou politique, toute initiative privée dans un sens de réforme.

tout. Ils n'ont pas le temps d'ouvrir un livre, un traité d'économie sociale et politique. Tout leur temps est employé à l'intrigue, à la spéculation véreuse, à l'exploitation des passions populaires, à la vente et à l'achat des consciences. . . . . .

Voilà ce que fait aujourd'hui notre petit homme d'Etat, cet homme qui devrait travailler à la consolidation de son pays, en imprimant à la société la direction saine qu'elle doit suivre pour rester dans l'harmonie des forces qu'elle développe.

Certes, il y a de grandes et consolantes exceptions.

" La littérature, disent les auteurs, est l'expression du beau, du vrai ; c'est aussi la plus haute expression du degré de civilisation chez un peuple."

Où sont-ils les gouvernements qui donnent le moindre encouragement pratique à la littérature canadienne ?

Généralement, ce n'ets pas au collège que le jeune homme néglige de travailler ; c'est quand il en est sorti. Il deviendra blasé, dégoûté, découragé, quand il aura débuté dans la vie, au milieu de cette société dépouvue d'idéal, passionnée pour des frivolités et brutie, par une politique subversive, anti-patriotique.

Notre grande plaie sociale, à l'heure actuelle, c'est donc l'homme politique indifférent aux intérêts du peuple, aux choses de la Patrie. Travaillons à le réformer.

Que nos jeunes littérateurs canadiens fassent trève de sonnets, de contes, de petits romans à la parisienne ; qu'ils mettent leur jolie plume au service de leur pays ; qu'ils connaissent bien notre histoire, notre géographie, nos ressources nationales, les besoins de notre pays, de notre province surtout ; qu'ils transmettent leurs connaissances à leurs compatriotes qui élisent des gouvernants ; qu'ils dénoncent les mauvais, les faux politiciens, la " politiquerie " ; qu'ils sachent proclamer et faire acclamer la politique des hommes de bien, des vrais patriotes. Leur oeuvre sera utile et durable. Ils auront mis leurs talents au service de la patrie et seront en état plus tard de voir leur mérite littéraire récompensé. Alors, alors, seulement, le jeune littérateur, l'homme d'idée, d'action, de progrès trouvera sa récompense.

ARTHUR SAUVE.

L(a " Revue Canadienne." mars 1905)

BROCHURE.

M. Pierre Lefranc a réuni en brochure l'intéressante étude qu'il a publiée dans " l'Evénement " au cours desniers mois sur la politique provinciale.

CORRECTION

Une erreur s'est glissée dans notre annonce de la poudre à pâtisserie B. O., inscrie en page 3. Il faut lire que la démonstratrice dans la semaine du 7 mai sera chez Roy & Frères, au coin de la 5ème rue et 6ème avenue, Limoilou.

AVIS AUX MARINS

REGLEMENT DU TRAFIC

ANCRAGE POUR INSPECTION

(a) Un ancrage pour inspection a été établi, pour le port de Québec, au Trou S.-Patrice, Ile d'Orléans, et tous les navires entrant dans le port devront communiquer avec le vaisseau inspecteur placé dans le voisinage.

(b) Les bornes de l'ancrage sont les suivantes :

Au Sud-Est, Sud et Sud-Ouest par l'arc d'un cercle de 2,000 verges, de rayon, partant des latitudes 46-52-49 nord, longitude 71-00-20 ouest, comme centre intercepté entre les extrémités de A et B.

NOTES

Le rayon inclut le S.-Laurent.

Tous les vaisseaux entrant dans le port devront communiquer avec le vaisseau-inspecteur placé dans le voisinage ci-dessus mentionné.

Le navire-inspecteur reconnaissable aux signes suivants ;

LE JOUR

Un pavillon bleu en haut du mât de misaine, c'est le pavillon distinctif des navires-inspecteurs. Quand le port est fermé il y aura en plus trois boules rouges.

LA NUIT

Trois lumières verticales, à six pieds l'une de l'autre placées bien en vue au bout d'une vergue. Quand le port est fermé, ces lumières seront rouges, quand le port est ouvert, elles seront blanches. Les lumières ci-mentionnées seront portées en plus des lumières ordinaires de navigation.

Les maîtres de navires approchant du port doivent obéir aux ordres de l'Officier-Insuecteur ou bien l'on tirera sur eux.

RESTRICTION POUR LES NAVIRES ENTRANT DANS LE PORT OU EN SORTANT

Aucun navire n'a la permission d'entrer dans le port avant qu'il n'ait reçu et flotté le signal spécial pour le jour et la nuit.

Aucun navire ne devra laissér l'ancrage d'inspection, une fois ancré, sans en avoir reçu la permission de l'officier-inspecteur.

On tirera sur les navires qui enfreindront cet ordre. Aucun navire ne laissera le port avant d'en avoir reçu l'ordre par écrit du "Detaining Authority", le Collecteur des Douanes.

Les propriétaires de navires et les agents de Compagnies Maritimes devront informer dans le plus court délai possible, l'officier-inspecteur en chef des agissements proposés de leurs navires entrant dans le port ou en sortant, afin que les arrangements nécessaires soient pris pour faciliter le passage de ces navires à travers les défenses du Port. Il doit être remarqué que toute négligence à cet égard pourra causer des délais et des inconvénients sans nombre aux navires.

ABORDAGE DE L'OFFICIER-INSPECTEUR

Dès qu'un navire approchera du port, le Navire-Inspecteur s'en approchera, flottant le fanion du Code Commercial et le Signal du Code Commercial dans le livre des Signaux "D'ARRETER IMMEDIATEMENT".

Si le navire est identifié, ce qui sera rapidement fait, si ce navire en est un qui vient habituellement dans le port et dont l'arrivée a ét éau préalable annoncée. L'Officier-Inspecteur lui donnera les signaux pour le jour et la nuit, fera monter un pilote à bord si c'est nécessaire, et lui permettra de continuer dans le plus court délai possible.

Si le navire qui approche n'est pas reconnu, on lui ordonnera de se rendre à l'ancrage pour inspection, où il sera inspecté à l'ancre.

L'on tirera sur tout navire refusant d'arrêter ("to bring to") quand il en aura reçu le signal.

PILOTAGE

Tous les navires transatlantiques entrant dans le port ou en sortant devront être munis de pilotes; les navires montant le fleuve vers le port, devant prendre leur pilote à Pointe-au-Père. La présence d'un pilote à bord n'enlève en aucune façon la responsabilité pour le maître du navire d'obéir aux ordres de l'Officier-Inspecteur. Les navires côtiers locaux, caboteurs ne sont pas tenus de prendre un pilote.

L'Officier-Inspecteur en chef a juridiction sur les agissements de tous les navires dans le Port et dans le voisinage.

Toute désobéissance aux ordres de cet officier, de la part des maîtres de navires pourra faire considérer leur navire, sur le coup même, comme navire ennemi.

RESTRICTION SUR LE MOUVEMENT DES NAVIRES DANS LE PORT

La place de chaque navire sera choisie par l'Officier-Inspecteur en chef, qu avertira le pilote par l'intermédiaire de l'Officier-Inspecteur de sa position à son arrivée à l'Ancrage pour inspection.

Au cas où ces renseignements n'auroient pas été reçus, le navire devra rester à l'ancrage pour Inspection.

Les navires côtiers locaux caboteurs auront leur place assignée par l'Officier-Inspecteur en chef, lequel communiquera la position au Navire-Inspecteur pour l'information du Maître du navire arrivant.

Les propriétaires de navires et les agents maritimes faciliteront grandement l'ancrage rapide de leurs navires en donnant d'avance avis à l'officier-inspecteur en chef de la date de l'arrivée de tels navires. Aucun navire ne devra changer de place sans la permission de l'officier-inspecteur en chef.

L'on devra avertir à l'avance le "Detaining Authority" (collecteur des Douanes) du prochain départ des navires.

LUMIERE DES NAVIRES

Les lumièreso rdinaires de navigation doivent être allumées sur tous les navires dans le voisinage du Port la nuit.—Tout navire sans lumières sera traité comme ennemi.

CONTROLE DU TRAFIC DANS LA BRUME

Les règlements pour le Contrôle du trafic s'appliqueront pareillement en temps de brume, mais des arrangements spéciaux seront pris pour passer les navires à travers les défenses du port, et les Maîtres de navire sont particulièrement avertis qu'ils ne devront s'approcher de l'ancrage pour l'inspection qu'à vitesse modérée, sinon, on tirera sur eux.

CABOTEURS ET NAVIRES PRIVES

Tout le trafic doit passer par le chenal du Sud. Aucun petit navire de cette espèce n'entrera dans le port entre le coucher et le lever du soleil, mais devra attendre ces heures, si nécessaire, à l'ancrage pour insuection.

CHENAL DU NORD

Le chenal du nord de l'Ile d'Orléans est fermé à toute navigation. Ce chenal a été obstrué et les lumières et les bouées ont été enlevées. Tous les bateaux et navires arrivant à Québec, doivent passer par le chenal du Sud.

DEFENSE D'APPROCHER des navires du gouvernement ou de la cale sèche

Il est strictement défendu aux navires et aux personnes non-autorisés d'approcher d'approcher des navires du gouvernement ou de la cale-sèche de Lévis.

L'on tirera sur tout navire ou sur toute personne enfreignant cet ordre.

REGLEMENTS DU PORT

L'on devra strictement observer les règlements ordinaires du Port, à l'exception des règlements affectés par ces règlements.

AVERTISSEMENTS AUX NAVIRES ARRIVANTS

(a) Tous les ordres donnés par l'officier-inspecteur ou par les autorités du port doivent être strictement observés, tant qu'un navire est dans le port.

(b) Quand un navire est ancré à l'ancrage pour inspection, il lui est strictement défendu de mettre des chaloupes à la mer ou de communiquer avec la terre ferme, ou de changer ses amarres, ou de se mettre en mouvement, et personne ne peut laisser le navire sans la permission de l'officier-inspecteur en chef.

(c) Le navire ne devra, en aucun temps se mettre en mouvement sans avoir un pilote, excepté pour éviter un accident.

(d) Avant de quitter le port, le navire doit obtenir une main-levée ("clearance") du collecteur des douanes.

(e) L'on tirera sur quiconque enfreindra ces instructions.

(f) L'usage de la télégraphie sans fil est strictement défendu dans les limites du port.

(g) Quand le "Signal spécial' 'est flotté, l'on doit en temps calme, bien agiter les pavillons et l'on doit les laisser au mât tant que le navire ne'st pas arrêté définitivement.

(h) L'Officier-Inspecteur avertira tous les navires arrivants des lumières qui auraient pu être éteintes ou des bouées qui auraient pu être enlevées. L'Officier-Inspecteur avertira le maître et le pilote des navires arrivants de la place que leur navire doit occuper.

(i) L'attention des maîtres de navires est spécialement attirée sur les règlements du trafic public dans le port et une copie de ces règlements sera donnée à chacun si ça n'a déjà été fait par le pilote.

(Signé)

A.-O. FAGES,
Brigadier général, officier commandant, 5ième division.

G.-O.-R. ELLIOTT,
Com. R. N. R., officier service naval.

J.-A. MURRAY, Lt.
R. N. V. R.
Maître du Havre et officier examinateur en chef pour le port de Québec.

Avis aux capitaines et pilotes

Quand les conditions de la température sont trop mauvaises pour les vaisseaux à passagers, le vaisseau-inspecteur, s'il est satisfait de l'identité du steamer, hissera le signal du jour au grand mât. Il ne faudra pas confondre ce signal avec le signal M. N. qui sera toujours donné par le vaisseau d'inspection et qui signifie : "Arrêtez immédiatement".

Le vaisseau arrivant quand il aura hissé le signal du jour, recevra la réponse du vaisseau d'inspection et pourra continuer vers Québec en ayant bien soin de garder son pavillon hissé jusqu'à son arrivée dans le port.

Par ordre,
J.-A. MURRAY, Lt. R. N. V. R.,
Maître du Port.

Aussi officier en chef du Port de Québec pour l'inspection.

RESUMÉ DES REGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES DU NORD-OUEST

Toute personne se trouvant le seul chef d'une famille ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par procuration pourra être faite à n'importe quel'e agence à certaines conditions.

Devoir.—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'icelui chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead sur une ferme d'au moins 80 acres à certaines conditions. Une maison habitable est requise, quand la résidence est établie dans le voisinage.

L'élevage des bestiaux peut remplacer la culture sous certaines conditions.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien aura la préemption sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix $3.00 l'acre.

Devoir.—Six mois de résidence chaque année au cours de trois ans après avoir obtenu le patente pour homestead aussi la culture en plus de 50 acres de terre. La patente de préemption peut être obtenue aussitôt que celle du homestead, à certaines conditions.

Un colon qui aura fait ses droits de colon en ne pouvant obtenir sa préemption pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix $3.00 l'acre.

Devoir.—Rester six mois dans chacun des trois ans, cultiver 50 acres et bâtir une maison valant $300.

W. W. CORY,
C. M. G.
Sous-ministre de l'Intérieur.

L'insertion de cette annonce sans autorisation ne sera pas payée.